



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

*Fribourg, le 12 décembre 2012*

2<sup>e</sup> Rapport

—

**Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle  
(CJD)**



Etat au 30 août 2012

—

Direction de l'économie et de l'emploi **DEE**  
Volkswirtschaftsdirektion **VWD**

## Sommaire

<b>Résumé .....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>8</b>
<b>I. Première partie .....</b>	<b>8</b>
<b>1. Mission de la CJD et recommandations préconisées en 2009 .....</b>	<b>8</b>
<b>2. Mesure 3 : Ancrage légal.....</b>	<b>9</b>
<b>3. Situation dans le canton de Fribourg.....</b>	<b>9</b>
3.1. <i>Public-cible de la CJD.....</i>	<i>9</i>
3.2. <i>Collecte et protection des données .....</i>	<i>9</i>
3.3. <i>Provenance des jeunes et solutions d'insertion.....</i>	<i>10</i>
3.4. <i>Situation actuelle .....</i>	<i>11</i>
3.5. <i>Tableau de bord .....</i>	<i>12</i>
3.6. <i>Suite prévue .....</i>	<i>15</i>
<b>II. Deuxième partie .....</b>	<b>16</b>
<b>4. Mesure 1 : Mandat de la CJD, organisation et Plateforme Jeunes .....</b>	<b>16</b>
4.1. <i>Mandat de la CJD .....</i>	<i>16</i>
4.2. <i>Organisation .....</i>	<i>16</i>
4.3. <i>Suite prévue .....</i>	<i>21</i>
<b>5. Mesure 2 : Case management.....</b>	<b>21</b>
5.1. <i>Situation.....</i>	<i>22</i>
5.2. <i>Suite prévue .....</i>	<i>24</i>
<b>6. Mesure 4 : Renforcement du conseil en orientation .....</b>	<b>24</b>
6.1. <i>Situation.....</i>	<i>24</i>
6.2. <i>Suite prévue .....</i>	<i>25</i>
<b>7. Mesures 5 et 6: Adaptation des structures existantes (PreFo's- SeMo's).....</b>	<b>25</b>
7.1. <i>Situation.....</i>	<i>25</i>
7.2. <i>Suite prévue .....</i>	<i>28</i>
<b>8. Mesure 5 : Prise en charge des jeunes (Art. 37).....</b>	<b>28</b>
8.1. <i>Situation.....</i>	<i>28</i>
8.2. <i>Procédure.....</i>	<i>28</i>
<b>9. Mesure 6 : Nouvelle mesure - Job Factory (aujourd'hui: tri-care-jobs) .....</b>	<b>29</b>
9.1. <i>Situation.....</i>	<i>29</i>
9.2. <i>Suite prévue .....</i>	<i>29</i>
<b>10. Développement du dispositif et planification financière 2012-2016.....</b>	<b>29</b>
10.1. <i>Mesures de consolidation .....</i>	<i>30</i>
10.2. <i>Mesures complémentaires.....</i>	<i>32</i>
10.3. <i>Planification financière 2012-2016 .....</i>	<i>34</i>

<b>III. Troisième partie</b> .....	<b>35</b>
10.4. <i>Last Minute</i> .....	35
10.5. <i>Win-Win</i> .....	35
10.6. <i>Enquête Transition II</i> .....	37
10.7. <i>Parrainage intergénérationnel et Projet Lift</i> .....	38
<b>11. Communication</b> .....	<b>38</b>
<b>12. Conclusion</b> .....	<b>38</b>
<b>13. Annexes</b> .....	<b>40</b>

## Résumé

La Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD), représentée par 4 Directions (DEE, DICS, DSAS, DIAF), a pour but de favoriser la transition entre les degrés secondaires I et II ainsi que celle entre la formation professionnelle et le marché de l'emploi. Cette nouvelle mission, faisant suite aux mesures préconisées dans le rapport élaboré en 2009, a été définie dans un arrêté approuvé le 23 février 2010. Le 16 novembre 2011, le Conseil d'Etat a reconduit le mandat de la Commission pour la période administrative 2012-2015.

Malgré l'évolution favorable du marché du travail (faible taux de demandeurs d'emploi), il existe un seuil de jeunes se retrouvant sans solution d'insertion professionnelle. Les besoins du marché du travail (hausse des exigences) et les difficultés des jeunes sont en perpétuelle mutation. C'est le rôle de la CJD d'anticiper ces changements, d'adapter le cadre d'intervention et de continuer à proposer des orientations stratégiques en matière d'aide aux jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le dispositif cantonal pour ces jeunes se trouve dans sa phase de déploiement. En aucun cas, il ne doit être considéré comme finalisé.

## LEMT

Un pas supplémentaire a été franchi avec la légitimation de la CJD et de la Plateforme Jeunes (PFJ) dans la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT). L'ampleur de la mission et des tâches de la CJD a nécessité que ses membres se rencontrent à 15 reprises en séances plénières ces 2 dernières années.

Selon l'évolution planifiée du dispositif cantonal pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle, les membres proposent qu'un représentant de l'office de l'assurance-invalidité intègre la Commission. La coordination avec d'autres partenaires du canton est indispensable. La présence de l'OAI contribuerait également à améliorer l'efficacité de la prise en charge de certains jeunes (voir notamment le tableau des problématiques et les nouvelles mesures à développer).

## Tableau de bord

Pour connaître les effets des mesures, il faut des données quantifiables. Pour déterminer sur quels éléments la CJD doit définir et proposer des actions concrètes, il a été impératif de se donner les moyens nécessaires pour que la récolte des données auprès des services (SFP, SPE, SOPFA, SEJ, OAI, SASoc) soit facilitée.

L'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD) et le Service Informatique et de Télécommunication (SITel) ont contribué à la mise en place d'une procédure informatique optimale et sécurisée garantissant l'anonymisation des informations et permettant la consolidation des données des différents services. Il n'en reste pas moins que les exigences en matière de protection des données pourraient engendrer des freins dans la transmission des informations pour un suivi optimal des dossiers, respectivement des personnes.

Au mois de mai 2011, plus de 15'700 jeunes ont été recensés soit 5'000 de plus qu'en 2009 dans une tranche d'âge de 15 à 25 ans. Selon des critères spécifiques à chaque service, 12,2% (18,4% en 2009) sont considérés sans solution d'insertion professionnelle (cette différence s'explique uniquement par un recensement plus large des jeunes). Les classes d'âges les plus touchées sont les 20-25 ans. Ceci s'explique par le fait que les jeunes de 15 à 19 ans sont encore, dans leur majorité, en formation au CO et en apprentissage.

L'élaboration des tableaux de bord et le suivi des indicateurs permettront de mesurer régulièrement l'évolution de la situation des jeunes en difficulté et des performances du dispositif.

## **Plateforme Jeunes**

La Plateforme Jeunes est un pivot essentiel dans la Transition I. L'intégration, en 2010, d'un collaborateur du Service de l'enfance et de la jeunesse (0.2 EPT) renforce cette entité et permet d'assurer le lien avec les services sociaux régionaux et d'autres services de l'Etat.

La CJD a analysé en détail une vingtaine de types de situations problématiques émanant de la Plateforme Jeunes ; une ou plusieurs solutions adéquates ont été proposées pour chaque type de problématique. Les directives pour l'octroi des mesures ont été clarifiées et le processus d'orientation documenté, l'objectif étant de déterminer le profil du jeune en fonction de critères.

Suivant l'évolution (nombre et spécificités) des demandes aboutissant à la PFJ, les EPT devront être adaptés. La répartition des tâches entre les membres de la PFJ, notamment pour les aspects administratifs, sera définie et formalisée.

## **Case management (CM)**

Un rapport intermédiaire sur la mise en œuvre du Case management dans le canton de Fribourg (CM) a permis de valider 3 des 4 étapes de la mise en œuvre. Depuis février 2011, les Case managers I et II utilisent l'outil CM-Online Fribourg (plateforme informatique pour la gestion des dossiers et le partage d'informations).

Les activités (et les responsabilités) du Case management pendant la scolarité obligatoire et la Transition I ont été modifiées dans le but de renforcer le suivi des jeunes quittant les solutions transitoires sans solution. Cette activité de suivi demande un travail conséquent et les ressources devront être certainement réévaluées.

Un concept d'évaluation sera défini dans le 2<sup>e</sup> semestre 2012 (dernière étape de la mise en œuvre) et réalisé par l'Université de Fribourg. Il est important pour la Confédération que le CM se pérennise dans les cantons. Dans le cadre d'une phase de consolidation 2012-2015, l'OFFT met à disposition une somme pour le canton de Fribourg de CHF 513'877 (répartition dégressive sur les 4 ans). Cette subvention est répartie de la manière suivante : pour le SOPFA 65% (à savoir CHF 332'000.-) et pour le SFP : 35% (à savoir CHF 181'187.-).

Le canton de Fribourg devra prendre à sa charge la différence entre les coûts effectifs du CM et les subventions de la Confédération. Ces montants, devant être pris en charge progressivement dans le cadre des budgets du SOPFA (1.4 EPT) et du SFP (1 EPT), couvriront la masse salariale des Case managers et les coûts liés aux postes de travail.

## **Orientation professionnelle**

Un équivalent plein temps (1 EPT) a été attribué, dans le cadre du plan de relance, pour le renforcement de l'orientation professionnelle pendant la scolarité obligatoire. Cette mesure a été activée en 2010 et 2011.

## **Job Factory Fribourg (aujourd'hui: tri-care jobs)**

Le Conseil d'Etat a validé le projet Job Factory qui a été renommé en tri-care jobs entretemps, lors de sa séance du 24 mai 2011. Le but est d'intégrer cette mesure, complémentaire aux mesures existantes, dans le dispositif global de l'appui aux jeunes et de leur permettre ainsi d'accéder à une formation professionnelle sans rupture. Dans une phase initiale de trois ans, la contribution financière (1 million de francs du plan de relance) accordée par le Conseil d'Etat, permet d'accompagner près de 30 jeunes et ceci dès la première année de fonctionnement.

### **Solutions transitoires**

La CJD a élaboré au mois de juillet 2010 un modèle d'organisation pour les solutions transitoires : cours d'intégration, semestre de préformation (PreFo), semestre de motivation (SeMo), Job Factory (tri-care-jobs). Ce modèle d'organisation propose un regroupement de certains partenaires privés dans un pool. Au mois de mai 2011, la Direction de l'économie et de l'emploi, la CJD et les partenaires ont validé la concrétisation de ce regroupement pour le mois de juillet 2012. Avec notamment pour conséquence le transfert du mandat de PreFo Grolley du SFP dans le contrat-cadre qui liera le canton à ce nouveau pool.

Sur mandat de la DICS, la CJD a défini une prise en charge spécifique pour certains élèves relevant de l'article 37 de la loi scolaire (autorisation de faire des stages de formation pendant la scolarité obligatoire). Ces jeunes ont la possibilité d'intégrer les semestres de préformation (PreFo).

### **Last Minute et Win-Win**

Les mesures pour favoriser l'insertion de jeunes en formation professionnelle Last Minute et Win-Win assurent un point de contact (pendant les vacances estivales) pour encore décrocher une place d'apprentissage pour l'année en cours. La troisième édition de l'action Win-Win s'est déroulée en automne 2011 et a permis à 11 jeunes de signer un contrat d'apprentissage. La décision a été prise de reconduire Last Minute et Win-Win pour l'année 2012. Il s'agira d'augmenter les synergies possibles entre les deux actions et la Plateforme Jeunes, notamment au niveau de la gestion des informations.

### **Enquête Transition II**

L'enquête Transition II a été menée auprès de tous les élèves terminant un cycle de formation. Cette action est une mesure du Case management. Des mesures d'appui ont été proposées à près de 70 jeunes qui désiraient obtenir un soutien après l'obtention de leur titre. En 2010, une formation a été dispensée à près de 30 enseignants des écoles professionnelles sur les pratiques des techniques de recherche d'emploi (TRE). Cette action sera désormais annuelle.

### **Développement du dispositif et planification financière 2012-2016**

L'objectif principal de cette planification financière est d'apporter au Conseil d'Etat les informations impératives pour valider les axes d'évolution et de développement du dispositif en matière de mesures, de ressources humaines et des besoins financiers. Cette évolution du dispositif va permettre d'étendre l'offre d'appui pour les jeunes sans solution d'insertion dans la vie professionnelle.

Parmi ces mesures figurent celles visant avant tout une consolidation du dispositif et, d'autre part, celles qui doivent compléter le dispositif pour répondre à la problématique des jeunes âgés de 20 à 25 ans et des jeunes en difficulté non reconnus AI.

Pour les jeunes âgés de 20 à 25 ans, la CJD propose de mettre en place un suivi rapproché et spécifique qui s'apparente à une prestation de coaching (de 1 à 3 jours par semaine). Cette mesure est destinée à appuyer les efforts des services déjà impliqués et ainsi que ceux de la plateforme SSR-ORP prévue par la LEMT (Structure particulière Art. 86 LEMT). Cette mesure permettrait l'accompagnement d'une centaine de jeunes, sous la forme d'un projet pilote dont elle va assurer le suivi et effectuer une évaluation après 2 ans. Au vu de la stratégie en matière de prévention que la CJD est en train de mettre sur pied, le nombre de jeunes de 20 – 25 ans sans formation doit diminuer ces prochaines années. Le financement serait assuré par le fonds cantonal de l'emploi pour un montant de CHF 200'000.- par année (dégressif jusqu'en 2016).

Un autre public-cible pour le dispositif est constitué par les jeunes dont les difficultés d'apprentissage ne sont plus prises en charge dans le cadre de l'assurance-invalidité, en raison de l'instauration de normes plus restrictives. La prise en charge de ces jeunes nécessite une nouvelle approche et le Conseil d'Etat a demandé à la CJD, avec la collaboration des professionnels de la formation pour les jeunes en difficulté non reconnus AI, de contribuer à la recherche des options les plus adaptées pour ces jeunes.

Pour ces jeunes, la CJD propose un autre projet pilote d'une durée de 2 ans. Ce projet offrirait en complément au centre de préformation de Grolley, qui vise un renforcement des compétences sociales et des connaissances scolaires de base, l'appui d'un centre de compétences spécialisé en matière d'insertion professionnelle tel qu'un centre de formation professionnelle spécialisé (CFPS).

Dans cet environnement, les jeunes pourront expérimenter des stages professionnels dans le but de d'accéder à une formation professionnelle reconnue. Les exigences viseront celles de l'économie privée. Le nombre de stages et leur durée seront adaptés à chaque situation. En revanche, s'il s'avérait que des jeunes, pris en charge dans ce projet pilote nécessiteraient une formation en CFPS pour obtenir une qualification comme au préalable, aucune solution de financement à ce jour n'a été identifiée. Le concept doit être encore détaillé afin de préciser certains éléments notamment l'identification, le suivi des jeunes pouvant bénéficier de cette mesure, la durée de l'accompagnement.

La CJD recommande de mettre en œuvre cette mesure, pour l'accompagnement d'une dizaine de jeunes dont elle va assurer le suivi et effectuer une première évaluation après la 1<sup>ère</sup> année. Le financement de CHF 100'000.- par année sera pris en charge par le fonds cantonal de l'emploi.

La CJD propose par ailleurs que le CE attribue la responsabilité à l'une de ses Directions, respectivement Service, de définir globalement un concept pour la prise en charge de ces jeunes en difficulté non reconnus AI, y compris en ce qui concerne leur formation professionnelle, ainsi que du suivi et du contrôle des mesures mise en œuvre à leur égard. Cette responsabilité s'étend également aux situations de jeunes en difficulté non reconnus AI placés hors canton pour effectuer leur formation professionnelle.

## **Conclusion**

S'il est indéniable que le dispositif actuel apporte un réel soutien aux jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, il ne faut pas perdre de vue que le plein déploiement des mesures mises en place, notamment le Case Management, l'adaptation des structures existantes, la pérennisation de Job Factory (tri-care jobs), le développement des nouvelles mesures prévues prendra pleinement effet dès 2014.

La Confédération (SECO) et le Canton de Fribourg ont investi plus de 8 millions en 2011 pour les jeunes. La planification financière prévoit que ce montant devrait approcher les 9 millions de francs dans les 5 prochaines années au vu de l'augmentation du nombre de jeunes en difficulté et de la complexité de la prise en charge. La répartition du financement prévu pour le dispositif va se stabiliser dès 2014 notamment à la fin du plan de relance. Les sources de financement attendues sont principalement l'Etat de Fribourg pour CHF 3'669'537.- (41%), la Confédération pour CHF 4'026'500 (45%) et le fonds cantonal de l'emploi pour CHF 1'200'000.- (14%).

En conclusion, la CJD invite le Conseil d'Etat à adopter ce 2<sup>e</sup> rapport, d'en faire un réel défi du programme gouvernemental de la nouvelle législature et à en communiquer aux différents partenaires les éléments importants afin de rendre compte de la réalisation de la mission, de l'atteinte des objectifs et de la suite prévue.

## Introduction

Le présent rapport débute par un bref rappel de la mission principale de la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD) et des recommandations mentionnées dans son rapport de 2009. Cette première partie comprend également différents tableaux représentant l'état de la situation des jeunes en difficulté dans le canton de Fribourg en mai 2011. Cette situation est comparée à la situation évaluée en 2009 (qui se basait sur les éléments de l'année scolaire 2007-2008).

La deuxième partie de ce document contient le détail des mesures préconisées par la CJD. Chaque mesure fait l'objet d'une brève description, d'un rappel de l'objectif poursuivi, d'une présentation des tâches réalisées, des activités à effectuer et des mesures à développer pour le dispositif.

Une planification financière détaillée pour la période 2012-2016 complète cette partie du rapport et permet de projeter les besoins financiers pour le dispositif.

Une troisième partie présente d'autres activités menées sous la conduite de la CJD. L'annexe 1 présente une cartographie traçant le dispositif cantonal ainsi que les différents flux des jeunes.

## I. Première partie

### 1. Mission de la CJD et recommandations préconisées en 2009

La CJD s'est fixé dans son rapport l'objectif général suivant : garantir et renforcer l'encadrement et le suivi des jeunes dès le cycle d'orientation (le degré secondaire I) jusqu'à leur insertion dans la vie active à l'issue d'une formation professionnelle du degré secondaire II.

L'atteinte de ce but passe par la mise en œuvre des mesures préconisées et validées par le Conseil d'Etat. Par ordre de priorité, ces mesures ont les objectifs suivants :

- > Transformer le mandat de la CJD ; planifier et mettre en place le dispositif ; assurer la coordination de la prise en charge des jeunes par les différents services et favoriser la transmission des données (mesures 1 et 3)
- > Assurer l'insertion des jeunes en difficulté psychosociale majeure en adaptant les structures existantes et prévoir un financement cantonal pour ces mesures particulières (mesures 5 et 6)
- > Mettre en œuvre le Case management en assurant la part cantonale subsidiaire au financement fédéral ; renforcer le rôle des Case managers dans la phase de la post-scolarité obligatoire (mesure 2) ; accepter le principe de la pérennisation des mesures aussi longtemps que les besoins l'exigeront
- > Renforcer le conseil en orientation pour les jeunes en difficulté (mesure 4)
- > Prévoir une prise en charge spécifique par les semestres de motivation pour certains élèves relevant de l'article 37 de la loi scolaire (mesure 5)

Quatre axes stratégiques guident les différents groupes de travail qui œuvrent pour l'accomplissement de cette mission :

- > Identification précoce des déficits
- > Concentration des efforts sur les moins performants et motivés
- > Stratégies à long terme pour les jeunes ayant des difficultés importantes
- > Conseil, encadrement et suivi en cas de (risque de) rupture du contrat d'apprentissage



## 2. Mesure 3 : Ancrage légal

Le rapport de la CJD demandait un aménagement formel et légal pour le dispositif de prise en charge des jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle. Un pas supplémentaire a été franchi avec la légitimation de cette structure par voie législative. La loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) prévoit une structure particulière pour les jeunes dans son article 87.

### *Art. 87 c) Structure particulière pour les jeunes*

*1 Le Service collabore notamment avec les services chargés respectivement de l'instruction publique, de la formation professionnelle, des questions de migration et des questions sociales, en vue de favoriser la prise en charge des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle.*

*2 Dans ce but, les services concernés organisent et conduisent une structure d'évaluation des situations et de suivi des personnes prises en charge.*

*3 Le règlement précise l'organisation de la structure.*

Le règlement pour l'emploi et le marché du travail (REMT), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2012, précise l'organisation de cette structure particulière à savoir la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle et la Plateforme Jeunes.

## 3. Situation dans le canton de Fribourg

### 3.1. Public-cible de la CJD

Le public-cible de la CJD, au sens de l'arrêté approuvé par le Conseil d'Etat, comprend tous les jeunes domiciliés dans le canton ayant des difficultés d'insertion dans la vie professionnelle. Ces jeunes se situent entre la 7<sup>e</sup> année de la scolarité obligatoire (1<sup>ère</sup> année degré secondaire I) et l'entrée dans le marché du travail (primo-demandeurs). La 1<sup>ère</sup> année du CO constitue une période d'identification, toutefois, une attention particulière doit être apportée aux élèves migrants.

### 3.2. Collecte et protection des données

La récolte des données, l'analyse des statistiques et les résultats sont toujours à prendre avec précaution, principalement en raison de la qualité inégale des données fournies par les services.

La collecte des données pour le rapport élaboré en 2009 a été très laborieuse (plus d'une année pour recenser les données). Forte de cette expérience, la CJD a élaboré un processus informatisé permettant d'obtenir très rapidement les données issues des différents services.

L'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD) a validé ce processus et a donné un avis positif pour l'élaboration périodique du tableau de bord. Les mesures de sécurité lors de la collecte, du traitement et de la communication de données (selon les dispositions du règlement du 29 juin 1999 sur la sécurité des données personnelles) ont été définies en collaboration avec le Service informatique et des télécommunications (SITel). Les exigences en matière de protection des données peuvent engendrer des freins dans la transmission des informations pour un suivi optimal des dossiers, respectivement des personnes.

Sur demande de la CJD, chaque service enregistre les données dans un répertoire dont les droits d'accès sont limités au chef de projet de la CJD. Actuellement, seul ce collaborateur du Service public de l'emploi (SPE) traite les données, les rend anonymes et établit les statistiques. Le tableau de bord peut être élaboré avec des données à jour dans un délai raisonnable d'une semaine.

L'objectif du tableau de bord est de suivre et de communiquer régulièrement au Conseil d'Etat, l'évolution des principaux indicateurs rendant compte :

- > de l'état de la situation des jeunes face à l'insertion professionnelle
- > des performances du dispositif mis en œuvre

### 3.3. Provenance des jeunes et solutions d'insertion

Pour la sélection des données, le critère commun à tous les services est l'année de naissance. La population retenue pour ce tableau de bord est constituée des jeunes âgés de 15 ans (dans l'année en cours) à 25 ans, domiciliés dans le canton de Fribourg.

Comme chaque service a ses particularités au niveau des données, il est nécessaire d'ajouter d'autres éléments servant à la sélection des informations. Les solutions d'insertion sont également propres à chacun des services. Le tableau ci-dessous présente les différentes règles servant à la sélection des données ainsi que les éléments permettant de définir si le jeune bénéficie actuellement d'une solution d'insertion. Quelques différences entre les règles utilisées pour la sélection des données en 2009 et en mai 2011 ne permettent pas une comparaison exacte des résultats entre ces 2 situations. Ce qui sera réalisable pour des analyses futures.

Service	Provenance (année scolaire 07-08)	Provenance (mai 2011)	Solution d'insertion (mai 2011)
<b>SFP</b>	Jeunes ayant un contrat de formation ou d'apprentissage	Jeunes ayant un contrat de formation ou d'apprentissage	Les jeunes ayant un contrat d'apprentissage avec un statut « en cours » ou « futur » ont une solution d'insertion
<b>SOPFA</b>	Jeunes situés dans les Cycles d'orientation (CO) en âge de quitter la scolarité obligatoire	Jeunes situés dans les Cycles d'orientation (CO) en âge de quitter la scolarité obligatoire <b>et les jeunes adultes ayant eu un entretien avec un conseiller en orientation</b>	Les jeunes se trouvant dans les CO ont une solution d'insertion ou les jeunes (hors CO) qui ont une situation professionnelle ont une solution d'insertion
<b>SPE</b>	Jeunes demandeurs d'emploi inscrits à l'Assurance-chômage	Jeunes demandeurs d'emploi inscrits à l'Assurance-chômage	Les jeunes ayant un statut professionnel (employé à temps partiel au minimum, solution transitoire ou au bénéfice d'une mesure d'une durée moyenne ont une solution d'insertion)
<b>SEJ</b>	Jeunes inscrits au Service de l'Enfance et de la Jeunesse	Jeunes inscrits au Service de l'Enfance et de la Jeunesse	Les jeunes se trouvant en scolarité obligatoire, en apprentissage ou ayant une activité professionnelle ont une solution d'insertion

Service	Provenance (année scolaire 07-08)	Provenance (mai 2011)	Solution d'insertion (mai 2011)
<b>OAI</b>	Jeunes bénéficiant d'une mesure de l'Assurance-Invalidité <b>ou ayant une demande en cours</b>	Jeunes bénéficiant d'une mesure de l'Assurance-Invalidité	Les jeunes bénéficiant d'une mesure de type formation ou insertion professionnelle ont une solution d'insertion.
<b>SASoc</b>	Jeunes faisant partie d'une unité d'assistance bénéficiant de l'aide sociale	Jeunes faisant partie d'une unité d'assistance bénéficiant de l'aide sociale	Les jeunes se situant en scolarité, en formation professionnelle ont une solution d'insertion
<b>SASocAF</b> (SASoc LASI)	Jeunes inscrits auprès de l'ORS ou de Caritas	Jeunes inscrits auprès de l'ORS ou de Caritas	Les jeunes se situant en scolarité, en formation professionnelle ont une solution d'insertion

### 3.4. Situation actuelle

Pour chacun des jeunes suivis, sa situation est définie en fonction de la place qu'il occupe dans le processus de formation professionnelle.

Place	Situation
<b>CO</b>	<b>Cycle d'orientation</b> Jeunes situés pendant la scolarité obligatoire : cycle d'orientation (CO)
<b>T_I</b>	<b>Transition I</b> Jeunes ayant terminé leur scolarité obligatoire mais n'ayant pas de solution de formation scolaire ou professionnelle (Secondaire II)
<b>FP / FS</b>	<b>Formation professionnelle ou scolaire</b> Jeunes situés dans la phase de formation professionnelle (SFP) ou scolaire (gymnase)
<b>T_II</b>	<b>Transition II</b> Jeunes ayant obtenu un titre de secondaire II professionnel mais n'ayant pas de place dans le marché du travail
<b>MT</b>	<b>Marché du travail</b> Jeunes étant en activité professionnelle dans le marché du travail

### 3.5. Tableau de bord

Les informations du tableau de bord ont été mises à jour au mois de mai 2011.

**Tableau 1. Répartition des jeunes pris en charge par les différents services**

Sexe	Service							Total
	SFP	SOPFA	SPE	SEJ	SASOC	SASOCAF	OAI	
Feminin	2955	3104	480	327	764	112	141	<b>7883</b>
Masculin	4769	2688	365	404	737	282	206	<b>9451</b>
<b>Total</b>	<b>7724</b>	<b>5792</b>	<b>845</b>	<b>731</b>	<b>1501</b>	<b>394</b>	<b>347</b>	<b>17334</b>

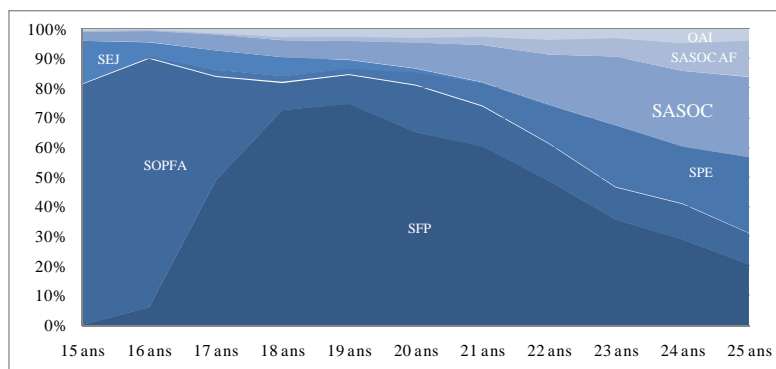
Par rapport à l'analyse qui avait été menée en 2009 (année scolaire 2007-2008), quelques différences peuvent être perçues au niveau du flux des jeunes suivis par les services. Une augmentation de 594 jeunes est relevée au SFP (jeunes ayant un contrat avec le SFP). Au SOPFA (+2702 jeunes), la différence s'explique par le fait que maintenant les données intègrent les jeunes hors scolarité obligatoire (hors 3<sup>e</sup> CO) qui ont contacté ce service pour une aide (réorientation professionnelle, prise de conscience de l'importance d'une formation,...). Plus de 200 jeunes supplémentaires ont été recensés au SEJ. Le SASocAF (SASoc LASI) suit plus de dossiers en 2011 (+254 jeunes) de jeunes recensés auprès des structures CARITAS et ORS. Pour l'Office de l'Assurance-Invalidité la différence (-598 jeunes) s'explique par le fait que cette année, les ressources à disposition ne permettaient pas de recenser les jeunes ayant une demande en cours. Pour les prochaines années, des mesures seront appliquées afin de combler cette lacune. Toutes ces différences expliquent un élargissement du recensement qui représente près de 3'000 jeunes de plus que lors de la 1<sup>ère</sup> analyse. Il sied de relever que certains jeunes sont pris en charge par plusieurs services.

**Tableau 2. Répartition des jeunes pris en charge par les différents services par classe d'âge**

Age	Service							Total
	SFP	SOPFA	SPE	SEJ	SASOC	SASOCAF	OAI	
15 ans	1	974		173	36	8	5	<b>1197</b>
16 ans	197	2753	16	157	127	19	5	<b>3274</b>
17 ans	1159	832	51	156	127	16	31	<b>2372</b>
18 ans	1616	206	44	144	127	27	59	<b>2223</b>
19 ans	1733	227	47	67	148	37	58	<b>2317</b>
20 ans	1261	306	82	25	168	36	55	<b>1933</b>
21 ans	781	176	99	4	162	38	33	<b>1293</b>
22 ans	445	115	116	4	153	48	32	<b>913</b>
23 ans	251	77	145	1	163	45	21	<b>703</b>
24 ans	179	74	119		157	59	29	<b>617</b>
25 ans	101	52	126		133	61	19	<b>492</b>
<b>Total</b>	<b>7724</b>	<b>5792</b>	<b>845</b>	<b>731</b>	<b>1501</b>	<b>394</b>	<b>347</b>	<b>17334</b>

Le graphique de la page suivante montre clairement qu'en fonction de leur âge les jeunes sont suivis par tels ou tels services. Les exemples les plus marquants sont le SOPFA avec le suivi d'un nombre important de jeunes jusqu'à 17 ans et le SFP pour les jeunes âgés entre 18 et 20 ans. Le SEJ est plus actif pour les jeunes âgés jusqu'à 19 ans. Les jeunes suivis par l'OAI sont âgés entre 18 et 22 ans. Une exception peut être constatée pour le SASoc qui est en contact avec des jeunes de tous les âges.

**Tableau 3. Répartition des services intervenants auprès des jeunes selon leur âge**



Cette observation permet de confirmer l'importance d'un suivi transversal. Tout au long du processus de formation, il est nécessaire, pour ces jeunes en difficulté, d'assurer la coordination des mesures et surtout la communication des informations. Pour tous les services intervenant à un moment donné, il est essentiel de connaître ce qui a déjà été entrepris avec le jeune. Ces objectifs doivent être atteints avec la mise en place du Case management (CM).

### 3.5.1. Situation détaillée des jeunes en difficulté

Les tableaux suivants représentent les données croisées des différents services. Ce croisement de données permet de savoir si un jeune est suivi parallèlement par plusieurs institutions. Chaque jeune n'apparaît qu'une fois, selon le nombre de services auxquels il a à faire.

Les tableaux 4 représentent la répartition des jeunes au bénéfice ou non d'une solution d'insertion professionnelle ou scolaire. Cette répartition relie le nombre de jeunes avec le nombre de services fréquentés. Au total 15'703 jeunes ont été pris en compte dans l'analyse.

**Tableaux 4. Répartition des jeunes selon qu'ils ont une solution d'insertion professionnelle ou non, et selon le nombre de services qu'ils fréquentent**

Nombre de Dossier						Total
	1 service	2 services	3 services	4 services	5 services	
Sans solution d'insertion prof.	1752	153	9			1914
Avec solution d'insertion prof.	12577	1028	163	20	1	13789
<b>Total</b>	<b>14329</b>	<b>1181</b>	<b>172</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>15703</b>

Nombre de Dossier						Total
	1 service	2 services	3 services	4 services	5 services	
Sans solution d'insertion prof.	11.2%	1.0%	0.1%	0.0%	0.0%	12.2%
Avec solution d'insertion prof.	80.1%	6.5%	1.0%	0.1%	0.0%	87.8%
<b>Total</b>	<b>91.3%</b>	<b>7.5%</b>	<b>1.1%</b>	<b>0.1%</b>	<b>0.0%</b>	<b>100.0%</b>

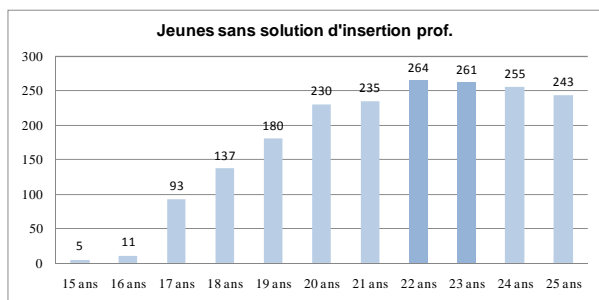
On peut remarquer que 14'329 jeunes (91.3%) sont suivis par un seul service (89.5% en 2007). Ce pourcentage élevé s'explique par le fait que la majorité des jeunes recensés sont inscrits soit au SOPFA ou soit au SFP (au total cela représente plus de 75% des jeunes identifiés).

Les jeunes sans solution d'insertion professionnelle sont au nombre de 1'914, soit le 12.2% (18.4% en 2009) des jeunes comptabilisés par les différents services. Ce nombre est quasi similaire qu'en 2009 (1'835) mais un certain nombre de jeunes n'avaient pas été recensés en 2009. Ce qui explique le taux plus faible de jeunes sans solution. Ces derniers n'utilisent majoritairement qu'un seul service.

Les tableaux 5 montrent que les classes d'âge les plus touchées sont les 20 - 25 ans. Ceci découle du fait que les jeunes de 15 à 19 ans sont encore, dans leur majorité, en formation au CO ou en apprentissage. L'analyse menée en 2009 (année scolaire 2007-2008) avait relevé que les classes d'âge les plus touchées étaient les 17-20 ans, à cause d'un cadre de recensement différent.

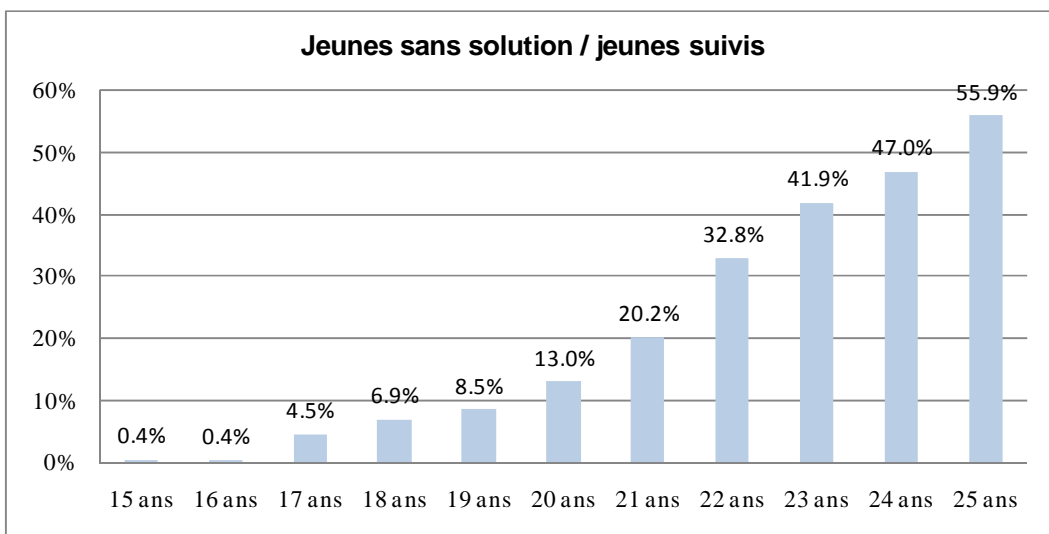
Tableaux 5. Répartition des jeunes selon qu'ils ont une solution d'insertion professionnelle, et par âge

Nombre de Dossier												Total
	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans	23 ans	24 ans	25 ans	
Sans solution d'insertion prof.	5	11	93	137	180	230	235	264	261	255	243	1914
Avec solution d'insertion prof.	1148	3044	1967	1837	1941	1543	927	540	362	288	192	13789
<b>Total</b>	<b>1153</b>	<b>3055</b>	<b>2060</b>	<b>1974</b>	<b>2121</b>	<b>1773</b>	<b>1162</b>	<b>804</b>	<b>623</b>	<b>543</b>	<b>435</b>	<b>15703</b>



Nombre de Dossier			Total
	15-19 ans	20-25 ans	
Sans solution d'insertion prof.	2.71%	9.48%	12.19%
Avec solution d'insertion prof.	63.28%	24.53%	87.81%
<b>Total</b>	<b>65.99%</b>	<b>34.01%</b>	<b>100.00%</b>

Si on mesure le ratio de jeunes sans solution d'insertion par rapport au nombre de jeunes suivis pour le même âge (graphique ci-dessous), on peut observer que plus on se dirige vers des tranches d'âge plus élevés, plus le taux de jeunes sans solution est élevé.



On relève des taux inférieurs à 0.5% pour les jeunes âgés de moins de 17 ans et près de 56% pour des jeunes âgés de 25 ans. Ce constat montre que les mesures mises en œuvre ont permis d'atteindre les résultats escomptés pour la tranche d'âge 15-20 ans. En revanche, le dispositif actuel comporte encore des lacunes pour la tranche d'âge 20-25 ans. Ces résultats sont conformes à la stratégie adoptée par la CJD dont la priorité consistait à intervenir de façon préventive d'abord auprès de la population la plus jeune.

La CJD propose le développement d'une mesure permettant de répondre à la problématique identifiée dans la tranche 20-25 ans. Les lignes directrices de cette mesure sont décrites dans le chapitre portant sur le développement du dispositif 2012-2016.

Les tableaux 6 expriment le nombre de contrats en formation professionnelle (y compris cours préparatoires et cours d'intégration) ainsi que le nombre de résiliations de contrat depuis la rentrée scolaire 2010-2011. Parmi les 653 jeunes ayant 1 ou 2 ruptures de contrat (principalement en 1<sup>ère</sup> année de formation), une partie réussissent à obtenir un nouveau contrat et à poursuivre leur formation professionnelle. On se retrouve avec 388 jeunes sans solution de formation au mois de février 2011 (jeune avec un statut de contrat résilié ou terminé). Cela représente 5% des jeunes ayant obtenus un contrat avec le SFP.

**Tableaux 6. Jeunes ayant fréquenté le SFP. Nombre de résiliations pendant la période analysée (31.08.2010-28.02.11) et le statut du dernier contrat de formation**

Résiliations ▼	Total
0	7071
1	643
2	10
<b>Total</b>	<b>7724</b>

Statut du dernier contrat ▼	Total
en cours	7282
futur	54
résilié	339
terminé	49
<b>Total</b>	<b>7724</b>

Les tableaux 7 illustrent les places occupées dans le processus de formation. Pour certains services cette information est très difficile à obtenir. Pour cette analyse, il a été nécessaire d'apporter certaines corrections sans en maîtriser l'exactitude. Comme on peut le prévoir, les phases de Transition I (T\_I) et Transition II (T\_II) possèdent un pourcentage plus élevé (2.85% et 7.28%) de jeunes sans solution. Il est donc important d'intervenir dans ces phases pour qu'elles soient les plus courtes possibles ou de mettre en place des mesures de prévention en amont de celles-ci (scolarité obligatoire et formation professionnelle).

**Tableaux 7. Situation dans le processus de formation et la classe d'âge**

Nombre de Dossier						
	CO	T1	FP / FS	T2	MT	Total
Sans solution d'insertion prof.		448	323	1143		1914
Avec solution d'insertion prof.	4830	711	7934	312	2	13789
<b>Total</b>	<b>4830</b>	<b>1159</b>	<b>8257</b>	<b>1455</b>	<b>2</b>	<b>15703</b>

Nombre de Dossier						
	CO	T1	FP / FS	T2	MT	Total
Sans solution d'insertion prof.	0.00%	2.85%	2.06%	7.28%	0.00%	12.19%
Avec solution d'insertion prof.	30.76%	4.53%	50.53%	1.99%	0.01%	87.81%
<b>Total</b>	<b>30.76%</b>	<b>7.38%</b>	<b>52.58%</b>	<b>9.27%</b>	<b>0.01%</b>	<b>100.00%</b>

## Remarques

Comme déjà mentionné, les résultats obtenus sont difficilement comparables avec ceux de 2008-2009 car les critères de sélection ont évolué. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, il est prévu d'effectuer ces analyses à une fréquence régulière avec les mêmes critères à chaque fois.

### 3.6. Suite prévue

Pour l'élaboration de ces tableaux, il est important de mettre l'accent sur la qualité des informations. La personne chargée d'élaborer les statistiques doit rencontrer chaque service pour documenter le processus d'acquisition de données fiables.

Le tableau de bord sera établi avec une périodicité de 3 mois (mars, juin, septembre et décembre). En fonction de la période de l'année (début ou fin d'année scolaire), d'autres informations peuvent compléter le tableau de bord (nombre de nouveaux contrats d'apprentissage, nombre d'élèves sans solution en fin de scolarité obligatoire, nombre de dossiers suivi par les Case managers, ...).

## II. Deuxième partie

### 4. Mesure 1 : Mandat de la CJD, organisation et Plateforme Jeunes

#### Rappel de l'objectif

Transformer le mandat de la CJD. Planifier et mettre en place le dispositif. Assurer la coordination de la prise en charge des jeunes par les différents services et favoriser la transmission des données.

#### 4.1. Mandat de la CJD

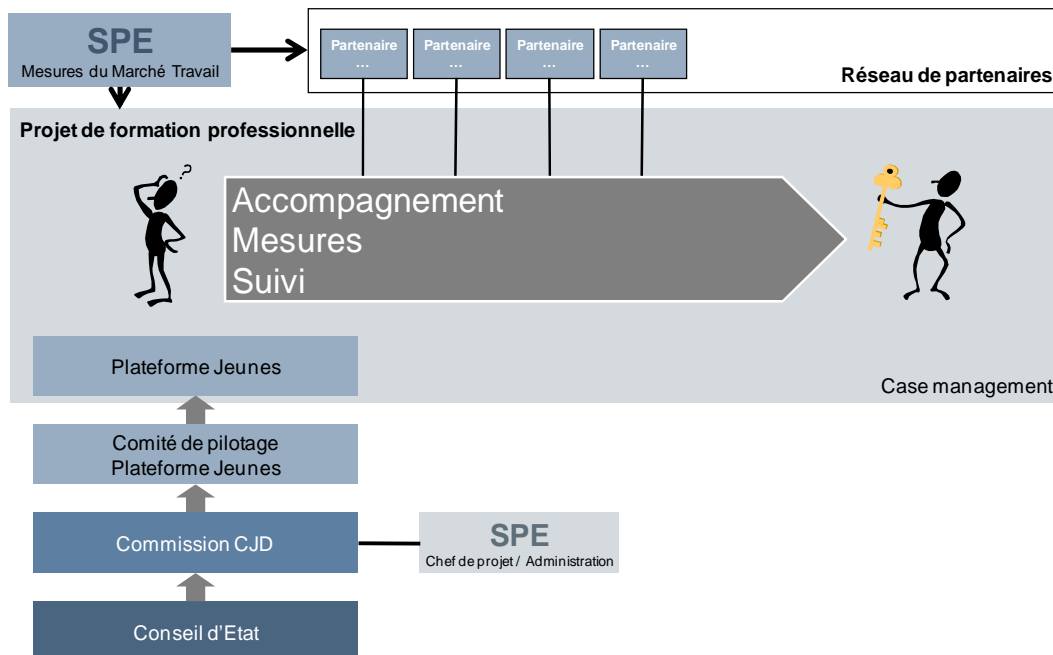
Après que le mandat de la CJD eut été validé par les Directions ICS, SAS et EE, une proposition d'arrêté a été soumise au gouvernement fribourgeois. Cet arrêté qui spécifie la nouvelle constitution de la CJD, le public-cible, la mission et les tâches particulières a été validé le 23 février 2010 par le Conseil d'Etat. La mise en œuvre des mesures a commencé après la validation de ce mandat.

Le 16 novembre 2011, le Conseil d'Etat a reconduit le mandat de la Commission. Les personnes suivantes ont été nommées membres de la CJD pour la période administrative 2012-2015 : Grandjean Claude (Président), Chassot Marc (SOPFA), de Reyff Charles (SPE), Gassmann Geneviève (IAG), Rey Francine (SENOF), Simonet Jean-Claude (SASoc), Winkelmann Fritz (SFP).

#### 4.2. Organisation

Une structure d'organisation a été proposée dans le rapport 2009. Cette organisation est opérationnelle conformément à ce qui avait été prévu à l'exception du bureau de la CJD. Comme la constitution de la CJD a été revue (avec un chef de projet chargé de suivre les activités opérationnelles), la création d'un bureau n'a pas été jugé nécessaire.

Le dispositif cantonal des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle s'organise avec, au centre, le jeune. Il a besoin d'appuis, de prestations et d'un accompagnement adaptés à ses besoins.





Dans cette organisation, nous avons la Plateforme Jeunes (PFJ) qui oriente le jeune principalement dans la phase Transition I. Maîtrisant l'ensemble du dispositif, elle dirige les jeunes vers d'autres partenaires si les solutions transitoires ne sont pas adaptées à leurs besoins (voir chapitre 5.2.3 Solutions aux problématiques).

La Plateforme Jeunes est sous la conduite d'un Comité de pilotage (CoPil). Celui-ci est chargé d'appliquer la stratégie et les mesures définies par la CJD. Ce CoPil remonte les informations du terrain à la CJD via le chef de projet. Dans ce Comité de pilotage, les services de l'Etat les plus impliqués sont représentés (SenOF, DOA, SOPFA, SEJ, SFP/EPAI, SPE). Un membre de la PFJ et le coordinateur des solutions transitoires participent également aux séances du CoPil.

#### 4.2.1. Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle

La CJD, représentée par 4 Directions (EE, ICS, SAS, IAF), a pour but de favoriser la transition entre les degrés secondaires I et II ainsi que la transition vers le marché de l'emploi à la fin de la formation. Pour ce faire, elle est chargée de développer et de concrétiser le dispositif, les structures, les outils/instruments et les mesures afin de renforcer l'appui pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle. Elle doit posséder en permanence une vue claire et exacte de la situation des jeunes à l'aide d'un tableau de bord comprenant des indicateurs clés.

L'ampleur de la mission et des tâches de la CJD a nécessité que les membres se rencontrent à une fréquence élevée. Ainsi, la CJD s'est réunie à 10 reprises pendant l'année 2010 et à 5 reprises en 2011. En automne 2011, plusieurs membres de la CJD ont rencontré la Direction de l'économie et de l'emploi et les directeurs des semestres de motivation pour aborder le dimensionnement du dispositif et le plan financier des prochaines années.

Selon l'évolution planifiée du dispositif cantonal pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle, la CJD propose qu'un représentant de l'office de l'assurance-invalidité (OAI) intègre la Commission. La coordination avec d'autres partenaires du canton est indispensable. La présence de l'OAI dans la CJD contribuerait à améliorer l'efficacité de la prise en charge de certains jeunes (voir notamment le tableau des problématiques et les nouvelles mesures à développer).

#### 4.2.2. Plateforme Jeunes

La Plateforme Jeunes est un pivot essentiel de la Transition I. Malgré la spécificité de situations problématiques, de nombreuses mesures permettent de fournir une réponse adaptée. Une stratégie coordonnée de la mobilisation de ces mesures par cette seule instance évite la discrimination qui découlerait d'une division des responsabilités selon les catégories de risques.

Le fait qu'elle soit composée de professionnels provenant des divers services concernés assure que chaque situation sera traitée de manière globale. La CJD préconisait dans son rapport de renforcer la Plateforme Jeunes avec des compétences dans le domaine du social afin de suivre certaines situations difficiles et d'établir le lien avec les services sociaux régionaux et d'autres services de l'Etat. Cette recommandation a été concrétisée avec l'arrivée de deux collaboratrices du Service de l'enfance et de la jeunesse.

La Plateforme Jeunes est constituée des membres suivants :

<b>Service</b>	<b>Fonction</b> (au sein du Service)	<b>EPT</b>	<b>Financement</b>
Ecole prof. artisanale et industrielle	Doyen	~0.3	EPAI/SFP
Service de l'orientation prof. et de la formation des adultes	Psychologue Conseillère en orientation	~0.2	Plan de relance
Service public de l'emploi	Conseiller en personnel	~0.4	SPE
Service de l'enfance et de la jeunesse	Intervenantes en protection de l'enfant	~0.2	SEJ
Total		~1.1	

Le nombre d'équivalent plein temps (EPT) mentionné dans le tableau représente le taux d'activité lié au traitement des inscriptions pour les solutions transitoires (administration, évaluation, entretiens). Suivant l'évolution du nombre de demandes aboutissant à la PFJ, les EPT devront être adaptés. La répartition des tâches entre les membres de la PFJ, notamment pour les aspects administratifs, est en phase d'être formalisée.

#### 4.2.3. Solutions aux problématiques

La Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle a traité une vingtaine de situations problématiques aboutissant à la Plateforme Jeunes. Ces requêtes proviennent de tous les professionnels (Cycle d'orientation, conseillers en orientation, conseillers en personnel d'un ORP, assistants sociaux, médiateurs...) ou de jeunes s'inscrivant directement à la PFJ. Ces situations ont été analysées en détail et une ou plusieurs solutions adéquates ont été proposées. Les directives pour l'octroi des mesures ont été clarifiées et formalisées. Ces situations sont décrites dans un document complétant les outils à disposition des membres de la PFJ.

La Plateforme Jeunes ne refuse aucune inscription, mais certains jeunes qui sortent du Cycle d'orientation sans solution ne désirent pas bénéficier des mesures du dispositif. Pour ces jeunes-là, il est envisagé d'obtenir leur décision de manière formelle afin d'assurer une information quant aux risques qu'ils encourent.

Le tableau ci-dessous résume ces situations et présente les solutions préconisées actuellement :

<b>Problématique liée</b>	<b>Solutions préconisées</b>
Permis de séjour (Permis N, sans autorisation de séjour, renvois de mineurs non accompagnés)	Le jeune qui a un permis N doit avoir une autorisation du SPOMI. Possibilité de s'adresser au SPOMI pour connaître l'issue de la procédure et l'intérêt d'entreprendre un projet de formation. Pour le jeune sans autorisation de séjour, clandestin, il est décidé que pour l'instant, la PFJ ne peut pas le prendre en charge. Sous réserve de l'adoption de la nouvelle ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) actuellement en consultation.
Formation achevée	Ces jeunes peuvent s'inscrire à l'assurance-chômage ou alors prendre contact avec un conseiller en orientation du SOPFA. Le SPE a mis sur pied un atelier TRE (évaluer la possibilité d'une permanence pour les jeunes).

<b>Problématique liée</b>	<b>Solutions préconisées</b>
Demande AI	Pour les demandes AI en cours, la PFJ traite l'inscription normalement. Si l'AI a décidé d'une mesure, la PFJ ne rentre pas en matière. Pour une rentrée dans une école spécialisée à une date ultérieure, l'AI se charge d'étudier une solution.
Rupture de la 10 <sup>e</sup> année ou rupture de la scolarité obligatoire (Art. 37)	Si le jeune n'a pas d'autre solution, la PFJ le prend en charge afin de lui proposer une mesure. Pour les ruptures pendant la scolarité, le jeune peut intégrer le semestre de motivation s'il y a des places disponibles (pas avant mars-avril). Si l'accueil de ce jeune doit se faire en plus des places financées par le SPE, la DICS prend en charge les coûts engendrés.
Jeune femme enceinte ou jeune mère	Cette personne est plutôt orientée vers le SOPFA. Il est conseillé de garder la possibilité de faire le semestre de motivation après l'accouchement. Information sur les possibilités d'accueil (SEJ).
Graves problèmes/troubles psychiques	Il est nécessaire d'avoir l'avis d'un médecin pour que le jeune puisse intégrer une solution transitoire. La Collaboration interinstitutionnelle (CII) se charge de prendre contact avec la PFJ. Il s'agit de collaborer avec le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM).
Niveau scolaire très faible ou très élevé	Le jeune n'est pas apte à suivre une formation professionnelle (mesure AI). Prise en charge par la Plateforme d'orientation spécifique prévue dans le cadre de la RPT. Il faut autoriser l'accès aux solutions transitoires, mais demander dès le début des appuis supplémentaires. Il faut assurer un suivi individualisé dans le cas d'un jeune très doué (stages professionnels, linguistiques). Si la personne est autonome, lui proposer un coaching (évt. COSP, Case managers I ou Job Starter). Les mesures « Last Minute » et « Win-Win » devraient permettre le placement. Possibilité pour les jeunes francophones d'intégrer le SeMo alémanique et inversement.
Situation juridique difficile	La décision du juge peut empêcher une prise en charge de certains jeunes. Il est nécessaire d'établir un canevas des rencontres avec le juge, le psychologue (si besoin). En ce qui concerne la transmission des renseignements pénaux, il est impératif d'assurer un suivi précis, signaler les éventuelles difficultés au référent pénal ou au référent SEJ.
Internat de mineurs (surpoids)	La PFJ transmet le dossier à la Fondation deStarts. Cette fondation donne son accord et contrôle si le financement est accordé, puis transmet les informations à la PFJ. Il n'y a que la PFJ qui oriente un jeune vers les solutions transitoires.
Assurance-chômage (fin de droits ou recevant des gains assurés élevés)	Le jeune en fin de droits et ayant épuisé les mesures disponibles peut rester inscrit à l'AC. Il signe un contrat de placement (avec l'ORP) et sera suivi pour un placement. Bénéficie de mesures collectives (TRE) ou cours de langue. Si le gain assuré était élevé, le suivi est assuré par un conseiller en personnel, il sera probablement intégré à la mesure « atelier TRE » et accompagné éventuellement par un conseiller en orientation du SOPFA.

Problématique liée	Solutions préconisées
Comportement familial dysfonctionnel (système familial défaillant, sans domicile fixe/hors canton)	La PFJ vérifie 2 conditions : la disponibilité pour un projet de formation et l'appui dont le jeune bénéficie (SEJ – protection de l'enfance ; SSR – complément de ressources et logement). Il y a la possibilité de suivre un semestre de motivation pour le jeune vivant dans le canton. Le nombre de demande venant de jeunes d'autres cantons est faible. Dans ce cas il faut s'en tenir au principe de réciprocité.
Reprise de la mesure	Si le jeune a abandonné volontairement ou si son comportement n'a pas été adéquat dans le passé et qu'il désire réintégrer la mesure, il doit prouver son changement de comportement (notamment par des stages).
Valeurs culturelles différentes	La PFJ appuie la mise en place de médiateurs culturels (proposition de la Commission Cantonale pour la Scolarisation et l'Intégration des Enfants de Migrants (CCSIEM)). Le délégué à l'intégration, qui est disponible pour intervenir dans ces cas-là, se tient à disposition de la PFJ.
Age (20 à 25 ans)	Le semestre de motivation n'est pas la structure idéale. Le jeune peut s'inscrire comme demandeur d'emploi et sera suivi par un conseiller en personnel, un conseiller en orientation ou un assistant social. Il peut bénéficier de mesures (TRE) ou de cours de langue. De plus amples solutions préconisées pour les jeunes dans cette catégorie d'âge font l'objet de propositions spécifiques développées dans ce rapport.

#### 4.2.4. Détermination du profil du jeune pour l'orientation

La mission clé de la Plateforme Jeunes est l'orientation du jeune vers la mesure adéquate. Pour ce faire, les membres se basent principalement sur les informations du formulaire d'inscription. Si besoin, les membres de la PFJ se renseignent auprès des professionnels (titulaires de classe, conseillers en orientation, assistants sociaux...) afin d'obtenir des informations complémentaires utiles à l'orientation. Le jeune peut également être convoqué à un entretien pour clarifier certains éléments.

La CJD a demandé aux membres de la Plateforme Jeunes de formaliser et de documenter le processus d'orientation pour la rentrée 2011-2012. L'objectif étant de déterminer rapidement le profil du jeune, notamment de définir les critères utilisés pour le choix de la mesure :

- > Systématiser la documentation (traitement des inscriptions et décisions)
- > Permettre, à chaque fois que cela est possible (information disponible), l'attribution d'un candidat à une prestation sans recourir à un entretien
- > Permettre de cibler les jeunes pour des places d'apprentissage qui sont encore disponibles
- > Permettre de cibler les jeunes avec d'importantes difficultés
- > Suivre et mesurer l'évolution du jeune depuis son inscription jusqu'à son insertion dans une formation professionnelle

Un groupe de travail, composé des membres de la PFJ, d'un collaborateur des Mesures du marché du travail et du chef de projet de la CJD a élaboré plusieurs variantes. La version retenue par le groupe de travail détermine le profil et l'autonomie du jeune en fonction de cinq grands axes :

- > Niveau scolaire

- > Implication dans le monde du travail
- > Compétences sociales
- > Niveau bien-être psychologique
- > Ressources extérieures

Après avoir évalué ce concept avec une vingtaine d'inscriptions, le bilan suivant a été établi :

- > Utilisation du concept pour tous les dossiers PFJ, que ce soit de l'orientation sur dossier, ou par entretien
- > Visualisation claire des informations reçues, donc permet de prendre des décisions rapidement
- > Organisation pertinente des informations dans les rubriques correspondant aux critères d'évaluation que la PFJ utilise pour l'orientation des jeunes
- > Présentation complète, bien que non-exhaustive, des profils des jeunes qui passent par la PFJ
- > Adaptation des décisions de la PFJ aux besoins et demandes des jeunes, tout en respectant les différentes exigences liées aux conditions d'entrée en semestre de motivation
- > Utilisation possible des informations pour le suivi de dossiers (ex. : lors d'entretiens de mise à pied, de changements éventuels de structures durant l'année en cours, ...)
- > Justification facilitée des prises de décisions de la PFJ (PV de décisions)

Le processus d'orientation ainsi que les critères retenus ont été présentés et validés par la CJD. Ce processus est appliqué pour chaque évaluation dès la rentrée 2011-2012 par les membres de la Plateforme Jeunes.

#### **4.3. Suite prévue**

Le groupe de travail va continuer la formalisation des procédures et instructions de travail de la Plateforme Jeunes. Une liste des tâches que les membres de la PFJ doivent accomplir sera établie avec une évaluation des ressources nécessaires notamment pour la coordination et la gestion financière.

Chaque nouvelle situation problématique doit être soumise à la CJD (ou au CoPil) afin de déterminer la solution qui pourra être apportée.

### **5. Mesure 2 : Case management**

#### *Rappel de l'objectif*

Mettre en œuvre le Case management en assurant la part cantonale subsidiaire au financement fédéral. Accepter le principe de la pérennisation des mesures aussi longtemps que les besoins l'exigeront. Renforcer le rôle des Case managers dans la phase de la post-scolarité obligatoire.

Le Case management « Formation professionnelle » (CM) se comprend comme une procédure structurée visant à appliquer des mesures adéquates aux jeunes dont l'accès à la formation professionnelle et au monde du travail risque d'être sérieusement compromis. Il sert à coordonner les interventions des différents acteurs par-delà les frontières institutionnelles et professionnelles et même au-delà de la période durant laquelle les jeunes choisissent une profession et suivent une formation professionnelle initiale.

Selon le concept OFFT la mise en œuvre du Case management comporte 4 phases :

- > Etape 1 : Existence d'un engagement sur le plan politique et sur le plan opérationnel décrivant la manière dont la collaboration interinstitutionnelle doit fonctionner.

- > Etape 2 : Lancement de la mise en œuvre du Case management « Formation professionnelle » sur la base du système développé en commun avec les cantons (processus, activités, responsabilités, suivi des jeunes, collaboration opérationnelle).
- > Etape 3 : Etablissement d'un instrument d'identification pour le recensement des groupes à risques, définition du processus de diagnostic, garantie d'une observation et d'un accompagnement permanents des jeunes, lancement des mécanismes (processus de recensement, de diagnostic, d'observation et d'accompagnement des groupes à risques).
- > Etape 4 : Introduction d'un contrôle d'efficacité (Attestation d'une véritable gestion des cas par le Case management « Formation professionnelle », de la bonne marche du recensement des groupes à risques, de la possibilité d'améliorer la situation grâce à l'adoption de mesures, de l'harmonisation des offres entre elles). Pour cette étape, l'OFFT attend un concept d'évaluation d'efficacité prévue, et un rapport intermédiaire de l'évaluation.

### 5.1. Situation

La prise en charge et la coordination de mesures pour les jeunes en difficultés multiples sont appliquées par un processus expérimental à l'ensemble des jeunes concernés, depuis 2008 au niveau de la scolarité obligatoire (Case manager I) et depuis septembre 2010 au niveau de la formation professionnelle (Case manager II). Ce suivi, via des critères d'identification établis et appliqués, découle du suivi standard durant la scolarité obligatoire, la Transition I, la formation professionnelle et la Transition II, réalisé de manière très similaire par l'ensemble des partenaires que sont en particulier les titulaires de classes et les conseillers en orientation pour la scolarité obligatoire, les enseignants, les maîtres de classes, les doyens et les chefs de secteur pour la formation professionnelle.

Le Case management est porté par des Case manager I et II :

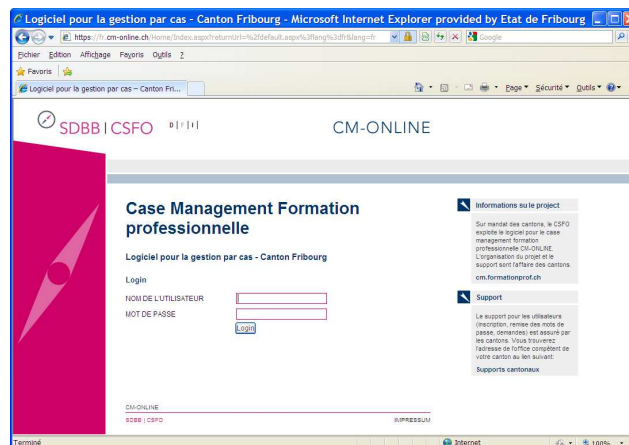
- > Les case managers I ont la responsabilité de couvrir la période de la 1<sup>ère</sup> année du CO jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, au plus tard selon les dossiers jusqu'au terme de la 1<sup>ère</sup> année de formation professionnelle. Ils sont rattachés au SOPFA. Des Case managers ont été engagés pour 1.4 EPT. Le CM I est responsable de l'accompagnement (coaching) des jeunes ainsi que de la collaboration active avec les autres services et partenaires impliqués dans la situation.
- > Le Case manager II couvre la période de la première année de formation professionnelle, au plus tard et selon les dossiers depuis la fin de la 1<sup>ère</sup> année de formation professionnelle, jusqu'à la fin de la première année de la vie active qui suit la formation professionnelle. Il est rattaché au SFP. Un Case manager II (1 EPT) a été engagé et a débuté son activité au 1<sup>er</sup> mai 2010 ; son activité consiste principalement à conseiller et à coordonner les mesures d'appui des jeunes en difficultés multiples.

Le tableau ci-dessous contient le nombre de dossiers suivis dans le cadre du Case management.

Année	Dossiers
2008/2009	171
2009/2010	288
2010/2011	269

L'étape 1 a été validée le 18 février 2008. Début 2011, un rapport intermédiaire, sur la mise en œuvre du Case management dans le canton de Fribourg a été élaboré par les Services directement impliqués. Ce rapport a été remis à Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et discuté lors d'une séance à Berne (14 février 2011). Ce rapport intermédiaire a permis de valider la réalisation des étapes 2 et 3 de la mise en œuvre.

### 5.1.1. Logiciel pour la gestion des dossiers (CM-Online)



Le paramétrage du logiciel, développé et mis à disposition par la Confédération, a été effectué en fonction des spécificités des Case managers I et II dans le but, notamment, de respecter la protection des données dans le cadre d'un transfert de dossier entre les Case managers.

En termes de protection des données et bien que les dispositions actuelles et la jurisprudence en la matière soient floues, la configuration des accès pour les différents utilisateurs, en fonction de leur rôle dans le team ou dans le dossier, a pu être réalisée sous réserve d'une validation par la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données qui, elle, attend un avis de droit fédéral.

En attendant, seuls les Case managers I et II utilisent l'outil CaseNet, respectivement CM-Online Fribourg depuis février 2011. En effet, les travaux de la société Diartis AG (développeur du logiciel) et du groupe de travail ont permis cette mise en production.

### 5.1.2. Protection des données

L'utilisation du programme CM-Online en particulier, élaboré à l'intention des cantons en vue d'une mise en œuvre uniforme à l'échelle nationale du Case management « Formation professionnelle » (CM), soulève diverses questions. C'est pourquoi l'OFFT a commandé en 2010 une expertise juridique.

Cette expertise juridique apporte des réponses aux diverses questions essentielles sur la protection des données. Elle met en évidence les mesures devant être prises en ce qui concerne l'organisation et les aspects techniques / juridiques liés à la mise en service du programme CM-Online.

L'expertise proposait trois variantes pour une utilisation en conformité avec la protection des données du CM. Après consultation de l'Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données (ATPrD), la CJD est favorable à une application conséquente du principe du consentement et obtention préalable des déclarations de consentement auprès des jeunes concernés. Cependant, au vu des dispositions de notre législation cantonale, ce principe de consentement doit être complété par la création d'une base légale formelle. Le canton de Fribourg sollicite la

Confédération afin qu'elle entreprenne les mesures nécessaires à cette fin, d'une part pour l'élaboration de modèles (déclaration de consentement, convention d'utilisation, etc.) et d'autre part pour la création d'une loi-cadre type qui servira de base pour le canton.

## **5.2. Suite prévue**

Les résultats de cette phase expérimentale du Case management seront analysés afin d'apporter au système les améliorations nécessaires à l'atteinte des objectifs, notamment 95% des jeunes acquérant un titre du niveau secondaire II. Certains éléments, comme le renforcement des ressources Case managers pendant la Transition I, devront être évalués. Pour ce faire, un concept d'évaluation pour le Case Management (étape 4) sera défini pendant l'année 2012.

La CJD a approché le Professeur Marc-Henri Soulet de l'Université de Fribourg (Domaine Sociologie, Politiques sociales et Travail social) pour l'établissement du concept ainsi que pour la réalisation de l'évaluation. Avec l'accord de l'OFFT, cette évaluation pourra être étendue au cadre global du dispositif cantonal. Le plan de travail sera le suivant :

- > Avril 2012 : Cahier des charges et mandat prêt pour validation
- > Septembre 2012 : Concept d'évaluation validé et envoyé à l'OFFT
- > Décembre 2013 : Evaluation de l'organisation du dispositif
- > Décembre 2014 : Résultats de l'efficience et de l'efficacité du dispositif et du CM FP
- > Mesure périodique (annuelle) de l'efficience et de l'efficacité du dispositif et du CM FP

Il est important pour la Confédération que le CM FP se pérennise dans les cantons. Dans le cadre d'une phase de consolidation 2012-2015, l'OFFT met à disposition une somme pour le canton de Fribourg de CHF 513'877 (répartition dégressive sur les 4 ans). Cette subvention est répartie de la manière suivante : pour le SOPFA à 65% (à savoir CHF 332'000.-) et pour le SFP : 35% (à savoir CHF 181'187.-).

Dans cette phase de consolidation, le canton de Fribourg devra prendre à sa charge la différence entre les coûts effectifs du CM FP et les subventions de la Confédération. Ces montants qui seront pris en charge dans le cadre des budgets du SOPFA et du SFP couvriront la masse salariale des Case managers et les coûts liés à ces postes. Ces éléments sont précisés de manière détaillée dans la planification financière 2012-2016.

En lien avec cette pérennisation, les activités (et les responsabilités) du Case management pendant la scolarité obligatoire et de la Transition I (Case managers I) ont été modifiées dans le but de renforcer le suivi des jeunes quittant les solutions transitoires sans solution. Cette tâche demande un travail conséquent et les ressources devront être certainement réévaluées. Une attention particulière sera également portée à l'unification des modèles de document en y intégrant la nouvelle identité visuelle du canton de Fribourg.

## **6. Mesure 4 : Renforcement du conseil en orientation**

### *Rappel de l'objectif*

Renforcer le conseil en orientation pour les jeunes en difficulté.

### **6.1. Situation**

Le renforcement de 1 EPT était prévu à raison de 0.2 EPT pour la participation à la Plateforme Jeunes et 0.8 EPT pour le renforcement de l'orientation dans les Cycles d'orientation (CO).



Le SOPFA a défini les critères pour l'attribution de pourcentages supplémentaires aux différents CO. Le 1 EPT sera totalement utilisé durant cette année scolaire 2011-2012.

## 6.2. Suite prévue

Cette mesure a été financée par le plan de relance ces deux dernières années et devra être intégrée dans le budget de fonctionnement du SOPFA par la suite (à partir de 2014).

## 7. Mesures 5 et 6: Adaptation des structures existantes (PreFo's- SeMo's)

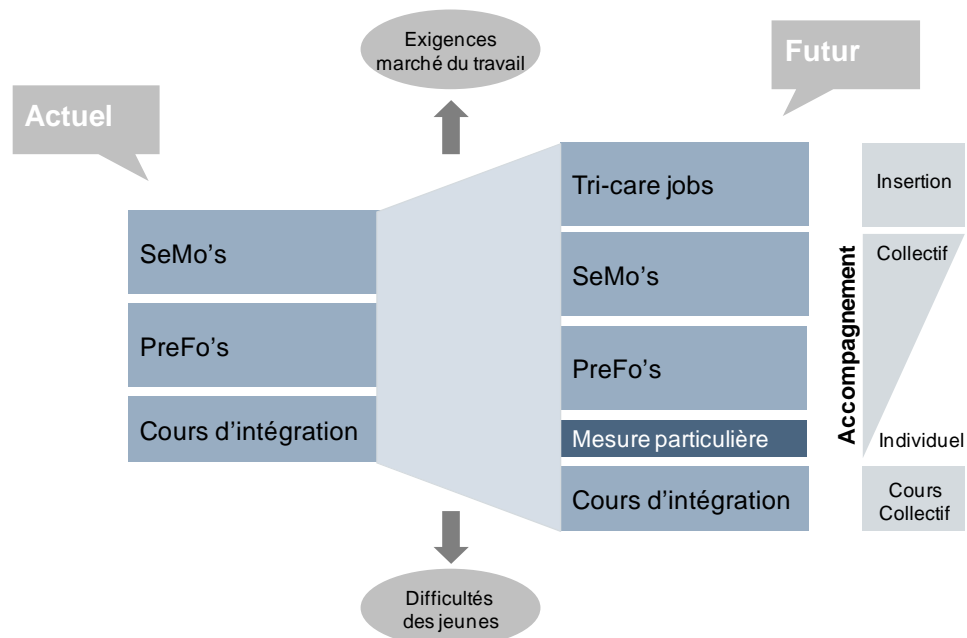
### Rappel de l'objectif

Assurer l'insertion des jeunes en difficulté psychosociale majeure en adaptant les structures existantes et prévoir un financement cantonal pour ces mesures particulières (Mesures 5 et 6).

### 7.1. Situation

Les profils de jeunes se définissent sur la base des connaissances scolaires, de l'autonomie, de l'implication/motivation à entrer dans la formation professionnelle. Pour chaque profil, il s'agira de définir des prestations, des concepts pédagogiques, des processus. D'où partent les jeunes et où doivent-ils arriver : rejoindre le marché du travail en suivant une formation professionnelle.

L'écart entre les exigences du marché du travail et les difficultés des jeunes ne cesse de s'agrandir. Il est impératif de réduire et de combler cet écart, notamment en développant des solutions transitoires complémentaires à celles existantes. Ceci pour avoir un panel suffisamment complet de mesures répondant aux besoins des diverses situations tout en optimisant les ressources humaines, matérielles et bien sûr financières.



### 7.1.1. Accompagnement des jeunes

Le besoin de suivi dans les solutions transitoires va d'un accompagnement léger jusqu'à un accompagnement intensif et individuel.

Pour certains jeunes, il suffit de peu de chose. Un suivi léger, des cours de techniques de recherche d'emploi. Ils peuvent être pris en charge dans une mesure/structure quasi autofinancée. Le rôle de Job Factory (tri-care-jobs) est l'initiation au travail avant l'insertion proprement dite dans la formation professionnelle, notamment pour les jeunes qui ont déjà obtenu leur place d'apprentissage, mais qui ne peuvent pas commencer tout de suite ou qui sont en rupture de contrat d'apprentissage. 27 places sont prévues dans cette structure dès la première année de fonctionnement. Il est important que cette mesure soit complémentaire et coordonnée avec les mesures existantes.

Pour certains jeunes, il est nécessaire d'avoir un suivi identique à celui effectué dans les semestres de motivation (SeMo's) actuels. Ces derniers sont financés essentiellement par la Confédération (Seco). Il s'agit de mettre l'accent sur le choix du projet professionnel et l'obtention d'une place d'apprentissage ou d'une autre formation. Dans le canton environ 160 jeunes peuvent être accompagnés (via des semestres de motivation).

Les jeunes en très grandes difficultés d'insertion dans la vie professionnelle (grandes difficultés psycho-sociales) doivent accéder à un suivi et un coaching plus important dans une mesure de préformation (PreFo). Comme ces jeunes ne sont pas directement aptes à suivre une formation professionnelle, la priorité est de leur permettre de résoudre des problèmes personnels et d'acquérir des compétences sociales pour suivre les exigences d'un semestre de motivation ou trouver une place d'apprentissage. Ces structures sont financées par la Confédération (Seco) et le Canton de Fribourg. Un montant de CHF 600'000.- est intégré au budget de fonctionnement du Service public de l'emploi et un montant de CHF 760'000.- au budget du SFP pour le financement de ces solutions transitoires. Près de 80 jeunes peuvent être accompagnés par plusieurs partenaires situés dans le canton.

Pour certains jeunes des mesures particulières (existantes, complémentaires ou à développer) peuvent être organisés afin de répondre à leur problématique.

Les cours d'intégration ont comme objectif de développer les compétences linguistiques et mathématiques, mais aussi sociales et comportementales. Ils répondent parfaitement aux besoins. Ces cours s'adressent principalement aux jeunes de langue étrangère (suisse de l'étranger ou étrangers) dont les connaissances de français ou d'allemand sont très faibles et qui, à cause de leur âge (plus de 16 ans), ne peuvent pas poursuivre leurs études au cycle d'orientation. Pour le financement, un budget pour 225 périodes d'enseignement par semaine est prévu. Il y a actuellement près de 120 jeunes dans les classes (9 classes francophones et 1 classe alémanique). Ce qui représente entre 1 et 4 jours de cours par semaine.

### 7.1.2. Historique

Les premières réflexions concernant la création d'un pool datent de 2007. Une première rencontre avec la DEE et les représentants des SeMo's a eu lieu le 29 août 2008 pour essayer de concrétiser ces premières réflexions. En juillet 2010, la CJD a présenté, à tous ses partenaires SeMo – PreFo, l'organisation souhaitée et les charge de la mise en œuvre pour septembre 2011. Ce n'est qu'en novembre 2010 que les directeurs des SeMo's – PreFo's ont communiqué au Président de la CJD les résultats de leurs réflexions et lui demandent comment continuer ? Le 10 janvier 2011, la CJD

prend acte de la position des directeurs des entités. Afin de développer le cadre de la collaboration avec les institutions fribourgeoises, une rencontre a eu lieu le 27 avril 2011. Cette séance a permis d'aboutir à un consensus sur les éléments suivants :

- > Les représentants des SeMo – PreFo adhèrent à la concrétisation de ce projet de regroupement
- > Le « Pool » doit être opérationnel dès juillet 2012.
- > Une phase transitoire doit permettre à court terme de résoudre certaines lacunes (achats de places années – besoins réels, ...) jusqu'au début juillet 2011.
- > Sous la direction de la CJD, un calendrier précis pour la mise sur pied de ce « Pool » devra être établi.

Le 29 juin 2011, une séance en présence de la DEE, de représentants de la CJD et des directeurs des SeMo - PreFo a relevé la nécessité de trouver des solutions concrètes pour l'année de transition 2011 – 2012 afin d'assurer une prise en charge des jeunes identique à celle de 2010 (nombre de places financées et enveloppe financière). Les partenaires et la CJD ont été mandatés pour cette mission.

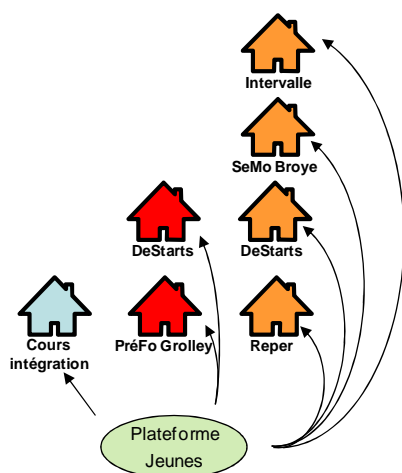
### 7.1.3. Nouvelle organisation pour les solutions transitoires

La Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle a présenté lors de la séance du 27 avril 2011, à tous les Présidents et Directeurs des semestres de motivation (SeMo) fribourgeois, le modèle d'organisation souhaité pour les solutions transitoires (cours d'intégration, semestre de préformation (PreFo), semestre de motivation (SeMo), Job Factory (tri-care-jobs)).

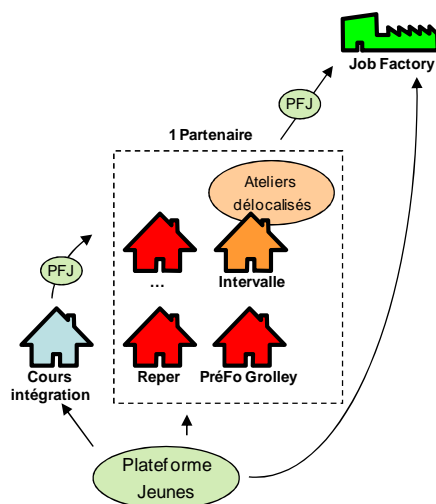
Ce modèle d'organisation, qui propose un regroupement des partenaires, a pour objectifs de :

- > Couvrir un ensemble de besoins au niveau de l'accompagnement
- > Favoriser l'évolution des jeunes au sein des structures
- > Favoriser les synergies des ressources humaines (maîtres sociaux professionnels, enseignants, psychologues)
- > Favoriser les synergies pour l'utilisation des infrastructures
- > Optimiser la gestion administrative de la prise en charge des participants

### Années 2009-2011



### Depuis juillet 2012



## 7.2. Suite prévue

Le Centre de Préformation Grolley (Foyer St-Etienne) sera incorporé dans ce regroupement de prestataires. Le contrat-cadre qui liera le Canton à ce dispositif « Pool » devra intégrer le mandat du Centre de Préformation de Grolley. Si actuellement, ce mandat est passé entre le Service de la formation professionnelle et le Foyer St-Etienne, il n'existe plus de bases légales (loi sur la formation professionnelle) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 le permettant. Toutefois la LEMT, de même que pour les autres semestres de motivation et de préformation, devrait combler cette lacune.

La révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) aura des conséquences pour les jeunes dans les solutions transitoires. L'OACI précise pour les jeunes qui ont droit à des indemnités que le nombre d'indemnités (IC) est réduit de 260 à 90. Cependant, durant le délai d'attente (120 jours) ces jeunes vont recevoir une contribution financière de CHF 450.- par mois pour la participation à un semestre de motivation. Si un jeune qui participe à un semestre de motivation n'a pas droit à des indemnités de chômage, il reçoit malgré tout la compensation financière de CHF 450.- par mois pendant les 120 jours.

La CJD, pourrait, à moyen terme, être amenée à examiner les prestations que proposent aussi certaines institutions telles que les réseaux d'entreprises formatrices et les centres de formation professionnelle spécialisés susceptibles de répondre aux besoins des jeunes en difficulté.

## 8. Mesure 5 : Prise en charge des jeunes (Art. 37)

### *Rappel de l'objectif*

Prévoir une prise en charge spécifique par les semestres de motivation pour certains élèves relevant de l'article 37 de la loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (loi scolaire).

### **Art. 37** *Stage de formation*

*Lorsque des circonstances particulières l'exigent, l'inspecteur scolaire peut autoriser un élève à faire un stage de formation hors de l'école pendant la neuvième année de scolarité.*

### 8.1. Situation

Il est difficile pour certains jeunes en décrochage scolaire de trouver des stages de longue durée car ils n'ont parfois pas la maturité nécessaire. Dans ce cas, le semestre de préformation (PreFo) offre une prise en charge adéquate. Il s'agit, en principe de 3 à 4 jeunes par année.

La CJD a validé le principe selon lequel, s'il reste des places libres sur les places commandées par le Service public de l'emploi, le jeune peut intégrer un semestre de préformation à partir du mois d'avril et doit suivre les règles en vigueur dans la structure (horaire, droit aux vacances, directives dans les ateliers...).

### 8.2. Procédure

L'inspecteur-trice scolaire se renseigne auprès de la Plateforme Jeunes si la mesure dispose de place pour accueillir un élève. Si tel est le cas, l'inspecteur-trice scolaire confirme l'inscription auprès du responsable de la mesure. Si par contre la mesure doit mettre en œuvre des places supplémentaires, le mandat et le financement sont assurés par la DICS.

## **9. Mesure 6 : Nouvelle mesure - Job Factory (aujourd'hui: tri-care jobs)**

### *Rappel de l'objectif.*

Cette structure permettrait de jouer un rôle d'initiation au travail avant l'insertion proprement dite dans la formation professionnelle ou sur le marché de l'emploi.

Les partenaires-clés de la Fondation deStarts, qui est en charge de la Job Factory (tri-care-jobs), sont les jeunes qui bénéficient d'un stage, le canton de Fribourg, qui tire avantage des économies en termes de coûts sociaux grâce au projet préventif d'insertion, ainsi que les consommateurs qui ont l'opportunité de consommer dans un magasin innovant exploité par la Job Factory (tri-care-jobs).

### **9.1. Situation**

Job Factory, maintenant appelé tri-care jobs, est une mesure complémentaire qui est intégrée dans le dispositif global de l'appui aux jeunes et permet ainsi aux jeunes d'accéder à une formation professionnelle sans rupture.

Sur la base d'un Business plan et d'une proposition de règlement d'exécution, remis à la Direction de l'économie et de l'emploi, le Conseil d'Etat a validé ce projet lors de sa séance du 24 mai 2011. Un contrat de financement de la Job Factory (tri-care jobs) est prévu pour une première phase de trois ans.

Pour la première année, une contribution de CHF 252'720.- est accordé par le Canton (27 jeunes accompagnés). Pour la deuxième année, la contribution financière envisagée se monte à CHF 299'520.- (32 jeunes) et pour la troisième année à CHF 374'400.- (40 jeunes). L'évolution de la contribution cantonale est liée à l'augmentation progressive du nombre de jeunes accompagnés.

Les activités de Job Factory (tri-care-jobs) ont été mises en œuvre dès l'automne 2011 notamment avec un partenaire industriel dont la collaboration a débuté au printemps déjà. En début d'année 2012, les jeunes (plus d'une trentaine) sont actifs dans 3 ateliers : montage, cartonnage et fabrication de biscuits. En outre, le concept d'accompagnement prévoit du temps pour le coaching et la recherche de place de formation.

### **9.2. Suite prévue**

Une évaluation sera effectuée à la fin de l'année 2012 afin d'apporter si besoin des modifications sur l'accompagnement des jeunes dans la mesure.

## **10. Développement du dispositif et planification financière 2012-2016**

Lors de la séance du 16 septembre 2011, réunissant 3 Directions (DEE ; DICS, DSAS), il a été demandé à la CJD d'élaborer une planification financière pour la prochaine période législative. La CJD a relevé près de 40 éléments dans le dispositif.

L'objectif principal de cette planification financière est d'apporter au Conseil d'Etat les informations impératives pour valider les axes d'évolution et de développement du dispositif en matière de mesures, de ressources humaines et des besoins financiers.

Cette évolution du dispositif va permettre d'étendre l'offre d'appui pour les jeunes sans solution d'insertion dans la vie professionnelle. Chacun des éléments a été décrit en précisant notamment le but, le nombre de jeunes concernés, les ressources humaines (nombre d'EPT), le financement (montant et provenance) pour l'année 2011 et pour les 5 années suivantes.

On peut constater que la Confédération (SECO) et le Canton de Fribourg ont investi plus de 8 millions en 2011 pour les jeunes. La planification financière prévoit que ce montant devrait approcher les 9 millions dans les 5 prochaines années au vu de l'augmentation du nombre de jeunes en difficulté et de la complexité de la prise en charge.

Ce chapitre réunit toutes les propositions de développement du dispositif élaborées à partir de l'évaluation du dispositif de ces dernières années dont ce rapport fait état. Parmi ces mesures figurent celles visant avant tout une consolidation du dispositif et, d'autre part, celles qui doivent compléter le dispositif pour répondre à la problématique des jeunes âgés de 20 à 25 ans et des jeunes en difficulté non reconnus AI.

Tous les éléments de l'évolution du dispositif au plan financier sont récapitulés dans un tableau (annexe 4).

## **10.1. Mesures de consolidation**

### **10.1.1. Chef de projet de la CJD, coordination et administration PFJ (No 2, 4 et 5)**

L'évolution du dispositif (de nombreuses mesures à développer, à coordonner et à dimensionner avec de nombreux partenaires), le nombre grandissant de jeunes sans solution ont des conséquences sur le pilotage de l'organisation. Pour garantir une conduite efficace de l'ensemble ainsi qu'une communication efficace, il est impératif que le chef de projet puisse consacrer 30% (0.3 EPT) de son temps pour la CJD et pour la coordination de la Plateforme Jeunes.

Les ressources et les compétences des membres de la Plateforme Jeunes doivent être utilisées pour l'évaluation, l'orientation et le suivi des jeunes dans le dispositif. En conséquence, il est nécessaire de renforcer la Plateforme Jeunes à hauteur d'un 30% d'un poste (0.3 EPT) pour la prise en charge des tâches administratives.

Financement : Nouveaux postes (0.6 EPT) à intégrer dans le budget du SPE depuis 2013

### **10.1.2. Plateforme Jeunes (No 7, 9)**

Le poste (0.2 EPT) du SOPFA financé par le plan de relance jusqu'en 2013 sera intégré dans budget du service.

Financement : 0.2 EPT à intégrer dans le budget du SOPFA dès 2014.

Le poste (0.2 EPT) du SEJ financé par le plan de relance jusqu'en 2012 sera intégré dans le budget du Service.

Financement : 0.2 EPT à intégrer dans le budget du SEJ dès 2013. Il sera augmenté de 0.1 EPT supplémentaire dès 2015.

### **10.1.3. Renforcement de l'orientation dans les cycles d'orientation (No 10)**

Le poste (0.8 EPT) du SOPFA financé par le plan de relance jusqu'en 2013 sera intégré dans budget du service.

Financement : 0.8 EPT à intégrer dans le budget du SOPFA dès 2014.

### **10.1.4. Mesures transitoires (No 15 à 21)**

Définir le dimensionnement et le financement des solutions transitoires pour les prochaines années n'est pas simple. De plus, plusieurs modifications liées à la provenance des ressources financières ont rendu le modèle plus complexe.

Après plusieurs itérations avec les membres de la Plateforme Jeunes, la CJD et les partenaires des structures, il a été possible d'élaborer une planification financière permettant une évolution du dispositif selon les besoins.

Financement : Pour une prise en charge de 320 jeunes par année, dans les Prefo-SeMo, il est nécessaire de garantir un financement à hauteur de CHF 5'230'000.-. Ce montant peut être assuré de la manière suivante :

- > Le SPE - MMT attribue au minimum un montant de CHF 3'400'000.- mais au maximum 20% du plafond attribué par le SECO (pour les mesures Cap formation, SeMo et une partie du financement des PreFo) No 15, 18, 19a, 20)
- > Comme le mandat du Centre de Préformation de Grolley sera intégré au contrat-cadre qui liera le Canton au dispositif, la position du budget du SFP d'un montant de CHF 760'000.- va être financé au fonds cantonal de l'emploi (No 16a) pour 2013.
- > L'Association du Centre Professionnel Cantonal de Fribourg (ACPC) continue vraisemblablement à prendre en charge les coûts de location et les charges de la PreFo de Grolley : CHF 84'000.- (No 16b).
- > Le SPE, par un financement de CHF 600'000.- (fonds cantonal de l'emploi) contribue au financement des PreFo (No 17).
- > Le SPE, par un financement complémentaire de CHF 200'000.- augmente sa contribution pour les PreFo (No 19b).

#### 10.1.5. Job Factory (tri-care-jobs) (No 27)

Cette mesure est financée par le plan de relance jusqu'à fin 2013. La situation actuelle ne permettant pas de faire des prévisions jusqu'en 2016. Une évaluation de cette mesure sera effectuée à la fin de l'année 2012.

Financement : Selon les besoins futurs (maintien ou de l'abandon de la mesure), la source de financement est encore à définir. Le montant à prévoir s'élèverait à CHF 200'000.- par année. Actuellement aucun montant n'est prévu dans la planification financière depuis 2014.

#### 10.1.6. Case management (No 32, 34, 36)

Dans le cadre d'une phase de consolidation 2012-2015, l'OFFT met à disposition une somme pour le canton de Fribourg de CHF 513'877 (répartition dégressive sur les 4 ans). Cette subvention est répartie de la manière suivante : pour le SOPFA à 65% (à savoir CHF 332'000.-) et pour le SFP : 35% (à savoir CHF 181'877.-).

Financement : Il est décidé que le SOPFA augmente la prise en charge de ses EPT : de 0.3 en 2012 jusqu'à 1.4 en 2015 et le SFP va intégrer dans son budget de 2013 1 EPT pour le Case manager.

L'évaluation du Case management pourra être étendue au cadre global du dispositif cantonal. L'Université a fait parvenir une proposition se montant à CHF 139'000.- pour la réalisation de ce mandat.

Financement : Pour le concept et la réalisation de l'évaluation du dispositif, l'Université de Fribourg prend en charge CHF 73'000.- et un montant de CHF 66'000.- sera pris dans le cadre de la subvention de l'OFFT.

#### 10.1.7. Parrainage intergénérationnel (No 38)

Dans ce cadre de ce projet, la CJD soutient une action qui est développée dans le cadre de la stratégie et du plan d'action du canton de Fribourg en matière de développement durable (détail chapitre 10.7).

Financement : Selon les priorités et les ressources à disposition du Canton, un montant de CHF 48'000.- devra être prévu dans le budget du SOPFA pour la prise en charge des coûts des interventions du réseau de parrains ou marraines.

#### 10.1.8. Projet LIFT (No 39)

Le projet LIFT a pour but de sensibiliser les élèves dits à risque dès la 7<sup>e</sup> année de la scolarité obligatoire, de révéler leurs aptitudes, de les motiver et de les aider à trouver des perspectives positives pour le passage de l'école obligatoire au monde du travail.

Financement : un montant annuel de CHF 12'000.- doit être prévu dans le budget global des écoles pour une décharge d'une personne responsable de cette mesure dans les écoles du cycle d'orientation.

### 10.2. Mesures complémentaires

#### 10.2.1. Mesure à développer pour les jeunes de 20 à 25 ans (No 28)

Étant donné que les priorités ont été données à la Transition I, des mesures pour cette tranche d'âge doivent être encore développées.

La situation problématique des jeunes dans cette tranche d'âge constitue un risque important. Dans l'état actuel, tous les services constatent la précarité dans laquelle s'installent ces jeunes qui ne parviennent pas à s'insérer dans le marché du travail. Les statistiques citées précédemment (tableau 3) montrent aussi que ces jeunes risquent d'être durablement dépendants de l'aide sociale si aucune solution n'est développée.

Par ailleurs, les solutions transitoires existantes ne s'avèrent pas adaptées à ce public-cible principalement du fait que les besoins en accompagnement diffèrent grandement entre les différentes tranches d'âge de ce public.

En revanche, un certain nombre de jeunes de cette catégorie d'âge sont au bénéfice d'une formation et les mesures dont on dispose notamment par le biais des ORP et de la collaboration interinstitutionnelle (CII), répondent déjà à leurs besoins et sont suffisantes.

La difficulté se concentre essentiellement sur les jeunes qui parviennent dans cette tranche d'âge sans formation. La CJD a conclu que seul des mesures spécifiques complémentaires seront à même de répondre à cette situation à l'instar des dispositifs adoptés par les cantons romands notamment Valais, Vaud ou Neuchâtel.

De telles mesures seraient très appréciées par l'aide sociale qui ne dispose pas de moyens pour amener ces jeunes vers la formation professionnelle et l'insertion dans le marché du travail.

En fonction des besoins recensés, la CJD propose de mettre en place un suivi rapproché et spécifique qui s'apparente à une prestation de coaching (de 1 à 3 jours par semaine). Cette mesure est destinée à appuyer les efforts des services déjà impliqués et ainsi que ceux de la plateforme SSR-ORP prévue par la LEMT (Structure particulière Art. 86 LEMT).



Au vu de la stratégie en matière de prévention que la CJD est en train de mettre sur pied, le nombre de jeunes de 20 – 25 ans sans formation doit diminuer ces prochaines années. La CJD propose de mettre en œuvre cette mesure, pour l'accompagnement d'une centaine de jeunes, sous la forme d'un projet pilote dont elle va assurer le suivi et effectuer une évaluation après 2 ans.

**Financement : Financement dégressif qui passe de CHF 200'000.- pour 2013 à CHF 100'000.- en 2016. A intégrer dans le budget du SPE (fonds cantonal de l'emploi).**

#### 10.2.2. Mesure à développer pour les jeunes en difficulté non reconnus AI (No 30)

La situation des jeunes dont les difficultés d'apprentissage ne relèvent plus d'une prise en charge dans le cadre de l'assurance-invalidité, en raison de l'instauration de normes plus restrictives, constituent un nouveau public-cible pour le dispositif. La prise en charge de ces jeunes nécessite une nouvelle approche et le Conseil d'Etat a donné mandat à la CJD, avec la collaboration des professionnels de la formation pour les jeunes en difficulté non reconnus AI, de contribuer à la recherche des options les plus adaptées pour ces jeunes.

Un constat effectué dans les Prefo soutient également cette nécessité. De plus en plus de jeunes accompagnés dans ces solutions transitoires n'arrivent pas à trouver des places de stage ou des places d'apprentissage dans l'économie privée. Face à des exigences toujours plus élevées, leurs compétences sociales et leurs capacités cognitives sont insuffisantes.

Les besoins ont été clairement identifiés pour ces jeunes :

- > Renforcement des compétences sociales et scolaires pour entrer dans un processus de formation et visant à favoriser une prise d'indépendance et d'autonomie
- > Accorder du temps – s'adapter au rythme du monde du travail et à ses exigences – pour être en mesure d'entrer dans un environnement professionnel
- > Travailler sur des objectifs réalisables pour entrer dans une dynamique de réussite
- > Expérimenter et développer des aptitudes et attitudes de base pré-requises pour intégrer une place d'apprentissage en PME ou dans les différents ateliers des CFPS
- > Obtenir une reconnaissance officielle (certificat, attestation, AFP, CFC,...)
- > Etre intégré et reconnu dans la société

Ce projet pilote d'une durée de 2 ans, offrirait en complément au centre de préformation de Grolley, qui vise un renforcement des compétences sociales et des connaissances scolaires de base, l'appui d'un centre de compétences spécialisé en matière d'insertion professionnelle tel qu'un CFPS.

Dans cet environnement, les jeunes pourront expérimenter des stages professionnels dans le but d'accéder à une formation professionnelle reconnue. Les exigences viseront celles de l'économie privée. Le nombre de stages et leur durée seront adaptés à chaque situation. En revanche, s'il s'avérait que des jeunes, pris en charge dans ce projet pilote nécessiteraient une formation en CFPS pour obtenir une qualification comme au préalable, aucune solution de financement à ce jour n'a été identifiée. Le concept doit être encore détaillé afin de préciser certains éléments notamment l'identification, le suivi des jeunes pouvant bénéficier de cette mesure, la durée de l'accompagnement.

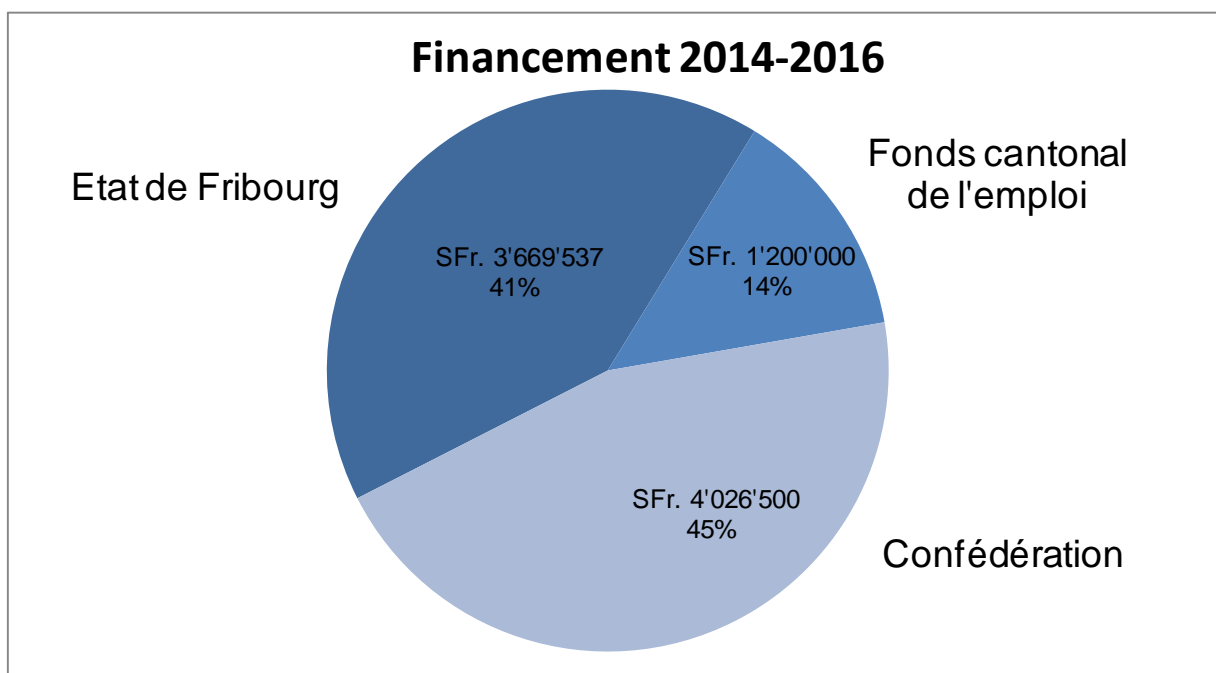
La CJD propose de mettre en œuvre cette mesure, pour l'accompagnement d'une dizaine de jeunes dont elle va assurer le suivi et effectuer une première évaluation après la 1<sup>ère</sup> année.

**Financement : CHF 100'000.- par année. A intégrer dans le budget du SPE (fonds cantonal de l'emploi) dès 2013.**

### 10.3. Planification financière 2012-2016

La consolidation des mesures existantes et le développement des nouvelles mesures engendrent une augmentation des coûts du dispositif. Un financement d'environ 10 millions devrait être assuré pour les prochaines années pour la conduite, la coordination et les mesures d'accompagnement du dispositif cantonal.

La répartition du financement prévu pour le dispositif va se stabiliser dès 2014 spécialement à la fin du plan de relance. Les sources de financement attendues sont principalement l'Etat de Fribourg (41%), la Confédération (45%) et le fonds cantonal de l'emploi (14%).



Chaque élément de la planification financière est détaillé dans le tableau se trouvant à l'annexe 4.

### III. Troisième partie

D'autres mesures ont été menées sous la conduite de la CJD. Ce sont notamment les mesures Last Minute, Win-Win et l'enquête transition II (mesure du Case management).

#### 10.4. Last Minute

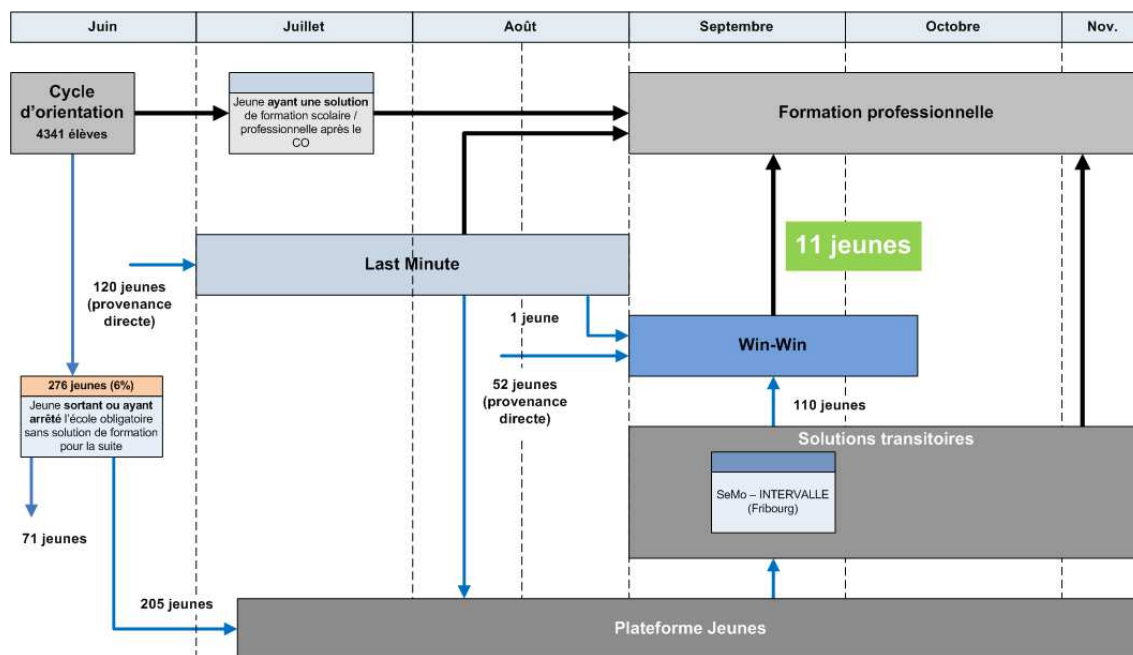
Pour tous les jeunes qui n'ont pas trouvé de place d'apprentissage pour l'automne, le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes met sur pied une permanence de soutien appelée Last Minute qui est ouverte tous les matins de la semaine du 1<sup>er</sup> juillet à la mi-août.

Cette mesure consiste en une permanence où un conseiller en orientation est à disposition des jeunes pour les informer des nouvelles places annoncées, les conseiller dans leurs démarches et les aider à réaliser leurs postulations. Une ligne téléphonique spéciale est également ouverte tous les matins. Pendant l'été 2011, 120 jeunes ont contacté Last Minute et pu bénéficier d'une aide.

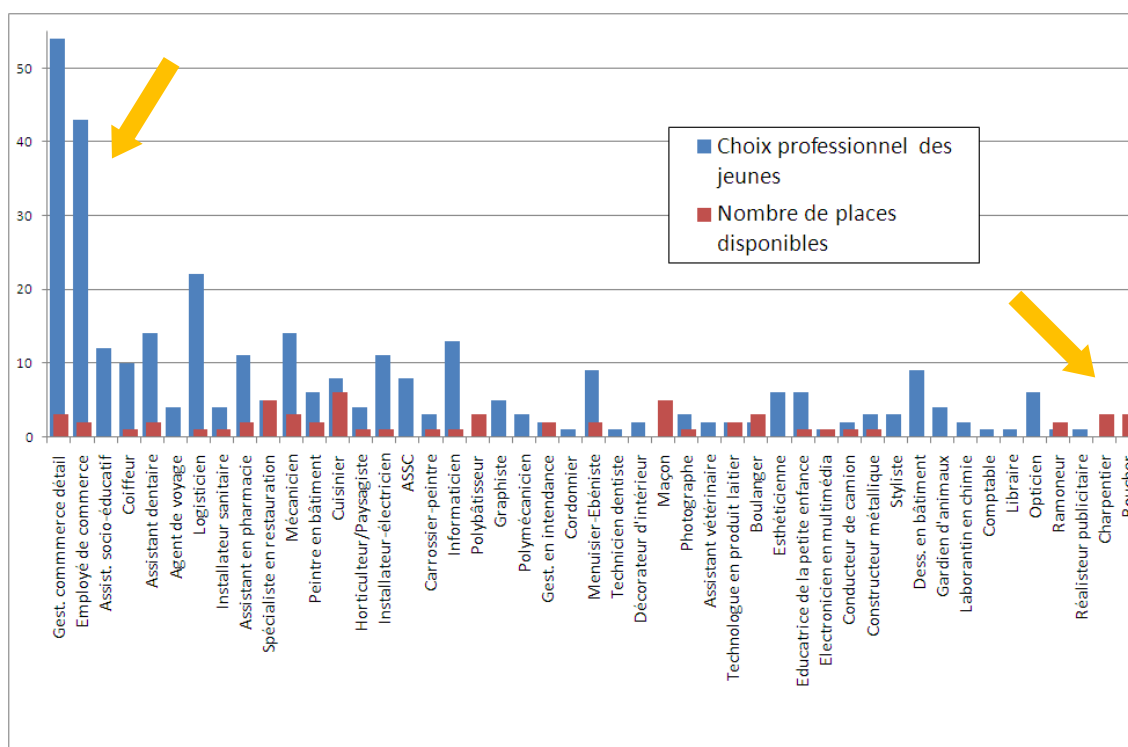
Rappelons également que le site Internet [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch) permet de consulter toutes les places encore disponibles dans le canton. Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes effectue des enquêtes régulières pour tenir à jour la liste et introduit toute nouvelle place annoncée.

#### 10.5. Win-Win

La troisième édition de l'action Win-Win s'est déroulée en automne 2011. Cette mesure facilite la mise en relation de celles et ceux qui n'ont pas réussi à décrocher un contrat d'apprentissage ou de préapprentissage pour la rentrée 2011 avec les entreprises formatrices du canton disposant encore de places d'apprentissage libres. Cette action a permis à 11 jeunes de signer un contrat pour 2011 (9 contrats d'apprentissage et 2 de préapprentissage).



Plusieurs éléments expliquent le nombre de contrats signés à la fin de cette mesure. La première difficulté importante rencontrée dans cette action est le fait que la majorité des choix professionnels des jeunes se portent sur deux métiers, à savoir employé de commerce et gestionnaire du commerce de détail. Une autre difficulté est l'éloignement géographique du lieu d'apprentissage par rapport au lieu de domicile des jeunes. Le dernier élément se rapporte aux exigences du patron, notamment en ce qui concerne les notes scolaires. Toutes ces variables ont rendu difficiles les mises en correspondance entre les jeunes et les entreprises.



Malgré les difficultés à mettre en relation les jeunes avec les entreprises, l'action Win-Win 2011 peut se solder par un bilan positif ; elle est en outre appréciée des entreprises. Le coût de la mesure est de CHF 15'000.-.

Il est important de prendre en charge rapidement les jeunes sans solution. Avec le processus d'inscription à la Plateforme Jeunes (inscription des jeunes à la fin du cycle d'orientation), il y a la possibilité de cibler dès le début juillet les jeunes déjà prêts à entamer une formation mais qui n'avaient pas décroché un contrat de formation professionnelle.

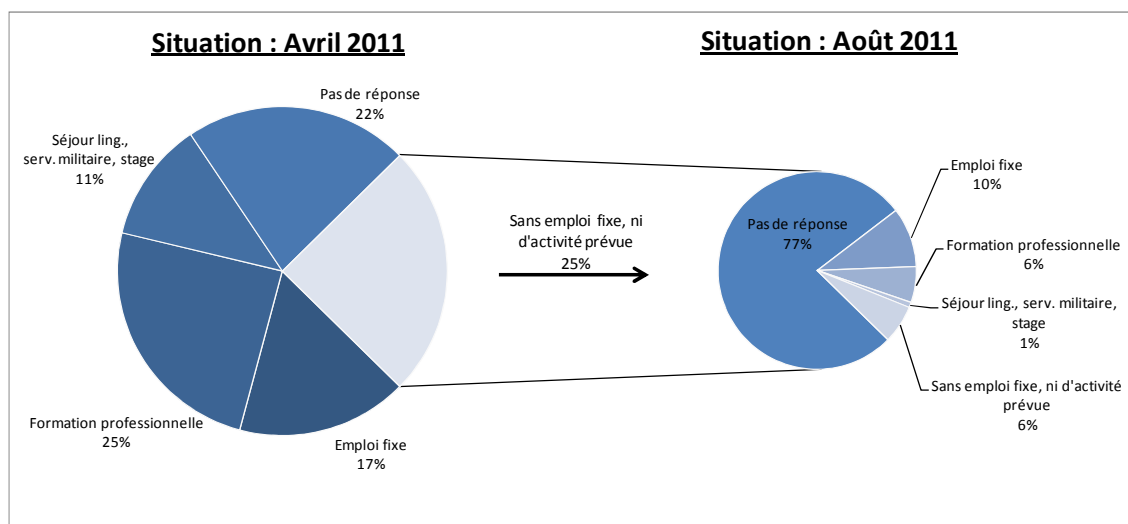
La CJD a pris la décision de reconduire les actions Last Minute et Win-Win pour l'année 2012. Il s'agira d'augmenter les synergies possibles entre les 2 actions et la Plateforme Jeunes, notamment au niveau de la gestion des informations. Une amélioration de la communication sera menée vis-à-vis des jeunes qui ont tendance parfois à « mélanger » ces différentes mesures.

## 10.6. Enquête Transition II

La CJD a décidé de développer l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes dans le cadre du Case management, respectivement de l'encadrement des personnes en fin de formation. Ce but, qui est d'intégrer un maximum de jeunes terminant leur formation professionnelle dans l'économie, peut être formulé en trois principes :

- > sensibiliser, informer les jeunes aux perspectives post-formations
- > développer la formation dispensée aux jeunes dans le domaine des techniques de recherche d'emploi (TRE)
- > préparer ces jeunes, notamment ceux sans solution, à entrer dans la vie active

La première phase de cette action consistait à identifier les jeunes sans solution via une enquête (questionnaire). Le public-cible retenu comprenait les élèves se situant en dernier cycle de formation professionnelle (y compris écoles de commerce et l'école de culture générale). Ces élèves ont été contactés au mois de mars 2011 (plus de 3700 jeunes) et au mois de septembre 2011 pour identifier celles et ceux qui n'avaient pas de solution d'insertion professionnelle afin de leur proposer des mesures.



Dans la deuxième phase, qui s'est déroulée en automne 2011, des mesures d'appui ont été transmises à près de 70 jeunes qui ont mentionné spécifiquement qu'ils souhaitaient obtenir un soutien. Les mesures suivantes ont été recensées et proposées :

- > Speranza : Perfectionnement professionnel
- > Oseo : Coaching CT2
- > Fribap : Soutien individuel dans la recherche d'une place de travail
- > Plan de relance : Allocation d'insertion prof. des jeunes ayant achevé leur formation (AIPJ)
- > Plan de relance : Stages professionnels à l'Etat de Fribourg

Chaque année de septembre à mars, les enseignants thématisent « mon avenir professionnel » avec les jeunes en fin de cycle de formation. Avant les relâches pascales, chaque élève terminant sa formation est en possession de son dossier « mon avenir professionnel » lui facilitant les démarches pour entrer dans la vie active (portfolio de compétences et une lettre de motivation personnalisée). En 2010, une formation a été dispensée aux enseignants par un partenaire externe, sur les pratiques

des techniques de recherche d'emploi (TRE). Près de 30 enseignants actifs dans les écoles professionnelles ont suivi ce cours.

L'enquête Transition II est intégrée comme mesure du Case management. Elle sera réalisée chaque année. Il s'agira de mettre en œuvre des améliorations pour obtenir un meilleur taux de réponse (essentiellement lors du rappel au mois de septembre). Car si on désire connaître précisément la situation des jeunes et son évolution, il est impératif d'avoir un taux de retour des questionnaires proche de 100%.

### **10.7. Parrainage intergénérationnel et Projet Lift**

La CJD soutient une action qui est développée dans le cadre de la stratégie et du plan d'action du canton de Fribourg en matière de développement durable. Cette mesure, intégrée au Case management, vise à mettre en relation des « séniors » - réseau de parrains ou marraines - avec des élèves du Cycle d'orientation provenant de filières spécifiques. Cette mesure a notamment les objectifs suivants :

- > Compléter les mesures du Case management
- > Améliorer l'encadrement des jeunes à risque
- > Diminuer le nombre de jeunes dans les offres transitoires
- > Diminuer le nombre de ruptures de contrat d'apprentissage
- > Diminuer le taux de chômage des jeunes

Cette mesure est complétée par le projet LIFT qui est dans sa phase de démarrage auprès de deux Cycles d'orientation de notre canton. Le projet LIFT a pour but de sensibiliser les élèves dits à risque dès la 1<sup>ère</sup> année du CO, à révéler leurs aptitudes, à les motiver et à les aider à trouver des perspectives positives pour le passage de l'école obligatoire au monde du travail.

## **11. Communication**

La CJD a participé à la journée thématique LASoc du 4 novembre 2010. Cette journée, organisée par la DSAS, destinée principalement aux collaborateurs des services sociaux régionaux portait sur le thème des jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle. Une description générale du dispositif (état novembre 2010) a été présentée en mettant plus particulièrement en évidence la Plateforme Jeunes et le Case Management (voir annexe 1).

Dès l'approbation de ce 2<sup>e</sup> rapport par le Conseil d'Etat, la CJD désire renforcer la connaissance de ce dispositif à tous les professionnels de la prise en charge des jeunes en difficulté. Pour cela un concept de communication sera élaboré dans le cadre des travaux de la CJD.

## **12. Conclusion**

Le dispositif actuel apporte un réel soutien aux jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, mais le plein déploiement des mesures mises en place prendra pleinement effet dès 2014.

Pour les prochaines années, il est impératif de poursuivre la stratégie adoptée : renforcer le caractère préventif du dispositif, c'est-à-dire concentrer les efforts sur les 15-19 ans et suivre l'impact de ces mesures

Toutefois, la CJD préconise de consolider les mesures déjà existantes et de compléter dès que possible, le dispositif avec le développement de mesures complémentaires notamment pour les jeunes qui ne pourraient plus accéder à une formation financée par l'AI, pour les jeunes âgés de 20-25 ans et pour les jeunes quittant les solutions transitoires sans solution. Le Case management (CM)

doit être pérennisé dans notre canton. Le canton de Fribourg devra prendre à sa charge la différence entre les coûts effectifs du CM et les subventions de la Confédération (CHF 513'877 avec une répartition dégressive sur les 4 ans). Ces montants qui seront pris en charge dans le cadre des budgets du SOPFA et du SFP, couvriront la masse salariale des Case managers et les coûts liés à ces postes de travail.

Suivant l'évolution des personnes contactant la Plateforme Jeunes (PFJ) pendant la Transition I, il est vraisemblable que les ressources de cette entité devront être adaptées, notamment pour la coordination et les tâches administratives. Une évaluation détaillée de la situation a été effectuée avec le Comité de pilotage de la PFJ (CoPil) et les solutions proposées sont intégrées dans ce présent rapport.

Le Centre de Préformation Grolley (Foyer St-Etienne) est, comme semestre de motivation - préformation, intégré dans le développement d'un « Pool » de partenaires pour le mois de juillet 2012. Le contrat-cadre qui liera le Canton au « Pool » devra intégrer le mandat du Centre de Préformation de Grolley dès lors qu'il n'existe plus de base légale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour le mandat actuel. Toutefois la LEMT, de même que pour les autres semestres de motivation et de préformation comble cette lacune.

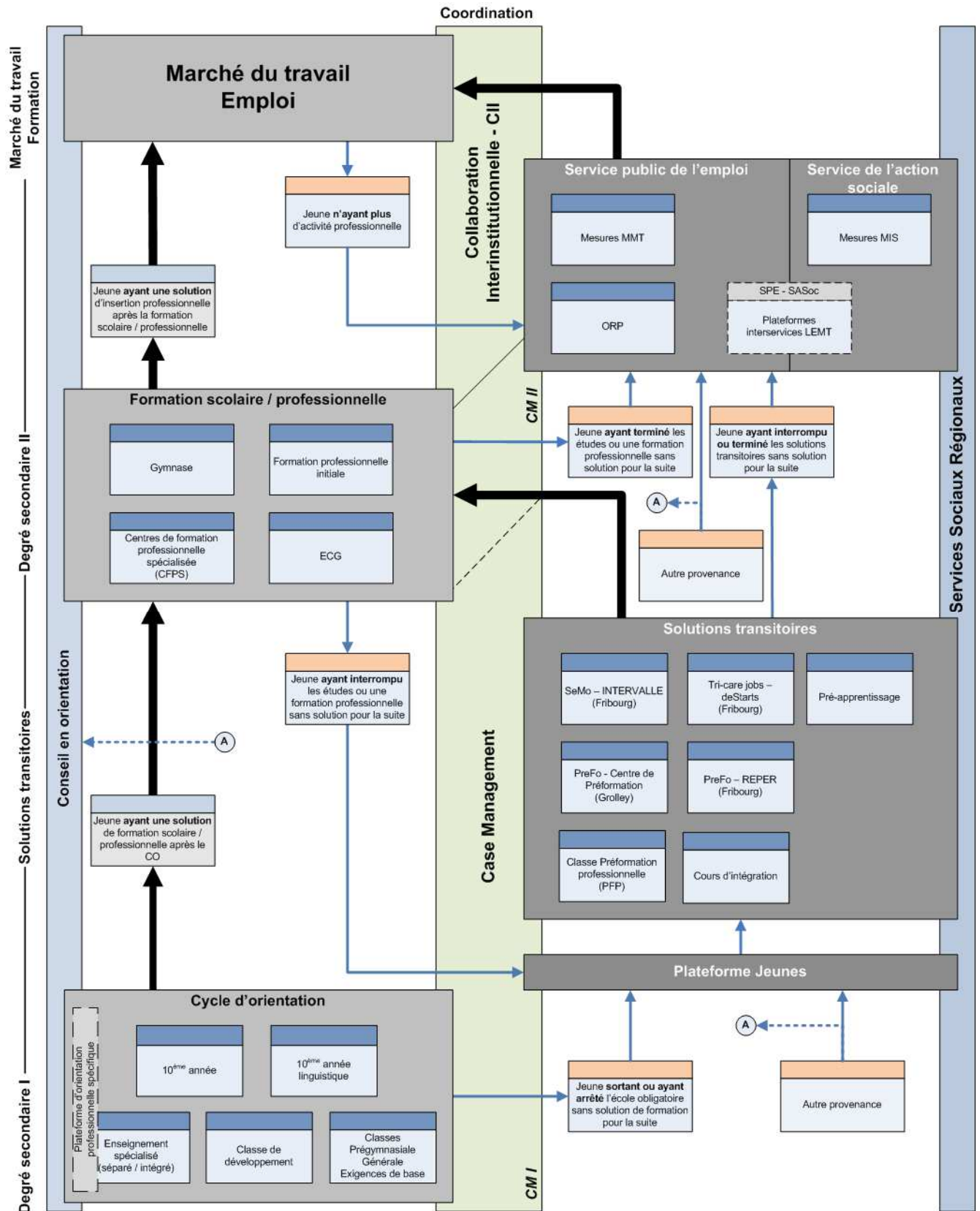
Le dispositif cantonal d'aide aux jeunes doit évoluer de l'insertion professionnelle à l'insertion socioprofessionnelle, ce qui va vraisemblablement nécessiter l'intégration de compétences sociales. Une séance au mois de septembre 2011 avec les Directions EE, ICS et SAS a eu comme objectifs d'esquisser des solutions pour intégrer ces compétences sociales, voire psychosociales, dans le dispositif et garantir que ce dispositif ne soit pas essentiellement tributaire des ressources financières de la Confédération (Assurance-chômage). On rappelle qu'actuellement l'aide financière apportée par le canton de Fribourg pour les solutions transitoires se monte à CHF 600'000.- (SPE) et CHF 760'000.- (SFP). Lors de cette séance, les Directions ont demandé de compléter ce présent rapport avec une planification financière pour la période 2012-2016 (chapitre 10 et annexe 4).

Une évaluation, prévue en partenariat avec l'Université de Fribourg, sera introduite pour mesurer l'efficacité des activités du dispositif dans sa globalité. Les résultats de cette évaluation pourraient amener de nouveaux éléments pour la suite des travaux de la CJD.

Commission des jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle

### 13. Annexes

Annexe 1





Annexe 2

CEP	Conseiller en personnel (ORP)
CFPS	Centre de formation professionnelle spécialisé
CII	Commission de coordination de la collaboration interinstitutionnelle
CJD	Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle
CO	Cycle d'orientation
CoPil	Comité de pilotage de la Plateforme Jeunes
DEE	Direction de l'économie et de l'emploi
DIAF	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
DICS	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport
DSAS	Direction de l'action sociale et de la santé
DOA	Amt für deutschsprachigen obligatorischen Unterricht
EPAI	Ecole professionnelle artisanale et industrielle, Fribourg
IAG	Institut agricole de l'Etat de Fribourg
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage
LEMT	Loi sur l'emploi et le marché du travail
MMT	Mesures du marché du travail
MIS	Mesures d'insertion sociale
OAI	Office de l'assurance invalidité
OACI	Ordonnance sur l'assurance-chômage
ORP	Office régional de placement
ORS	ORS Service AG – Encadrement des requérants d'asile et des réfugiés
REMT	Règlement sur l'emploi et le marché du travail
SASoc	Service de l'action sociale
SASocAF	Service de l'action sociale, Asile, Permis F
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SEJ	Service de l'enfance et de la jeunesse
SeMo	Semestre de motivation
SENOF	Service de l'enseignement obligatoire de langue française
SFP	Service de la formation professionnelle
SOPFA	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes
SPE	Service public de l'emploi
SSR	Services sociaux régionaux
TRE	Techniques de recherche d'emploi

Annexe 3

**Direction de l'économie et de l'emploi DEE**  
**Volkswirtschaftsdirektion VWD**

Bd de Pérolles 25  
Case postale 1350  
1701 Fribourg  
T +41 26 305 24 02, F +41 26 305 24 09  
<http://www.fr.ch/dee/fr/pub/index.cfm>

---

**Direction de la santé et des affaires sociales DSAS**  
**Direktion für Gesundheit und Soziales GSD**

Rte des Cliniques 17  
1700 Fribourg  
T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09  
<http://www.fr.ch/dsas/fr/pub/index.cfm>

---

**Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS**  
**Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD**

Rue de l'Hôpital 1  
1700 Fribourg  
T +41 26 305 12 06, F +41 26 305 12 14  
<http://www.fr.ch/dics/fr/pub/index.cfm>

---

**Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF**  
**Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD**

Ruelle de Notre-Dame 2  
Case postale  
1701 Fribourg  
T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11  
<http://www.fr.ch/diaf/fr/pub/index.cfm>



Annexe 4

Nom de la mesure	Description de la mesure	Remarques 2011	Remarques 2012-2016	Budget 2012	Montant 2012	Financement 2013	Montant 2013	Financement 2014-2016	2014	2015	2016	TOTAL
1	Commission (CJD)	Frais de gestion et d'administration pour la Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD)	Justification dans le tableau des séances de la CJD	-	3'000	Budget SPE	3'000	Budget SPE	3'000	3'000	3'000	15'000
2	Commission (CJD)	Chef de projet de la Commission (CJD) et pour le Comité de pilotage de la Plateforme Jeunes (Copil)	Assurer et coordonner la mise en place des mesures. Elaborer le tableau de bord et les statistiques. Assurer la communication entre les différents entités et partenaires.	Ce poste est regroupé avec les mesures 4 et 5 (Coordination de la PFJ et Administration de la PFJ). A intégrer lors de l'établissement du budget 2013 du SPE (dotation cantonale). Evaluation à 0.2 EPT pour la prochaine période 2012-2016. Projets Pool et Case management, et autres mesures à développer. Assurer la communication CJD-COPL-PFJ.	Budget SPE (AC)	36'000	Budget SPE (nouveau poste)	24'000	Budget SPE (nouveau poste)	24'000	24'000	132'000
3	Comité de Pilotage de la Plateforme Jeunes (Copil)	Frais de gestion et d'administration pour le Comité de pilotage de la Plateforme Jeunes (Copil)	-	-	1'000	Budget SPE	1'000	Budget SPE	1'000	1'000	1'000	5'000
4	Plateforme Jeunes	Coordination pour la Plateforme Jeunes	Coordination assurée par les membres de la PFJ (dans le cadre de leur activité)	Ce poste est regroupé avec les mesures 2 et 5 (Commission CJD et Administration de la PFJ). A intégrer lors de l'établissement du budget 2013 du SPE (dotation cantonale). Le groupe de travail de la PFJ élabore une proposition pour définir le type de coordination nécessaire (-10% des EPT de la PFJ).	-	0	Budget SPE (nouveau poste)	12'000	Budget SPE (nouveau poste)	12'000	12'000	48'000
5	Plateforme Jeunes	Administration de la Plateforme Jeunes	Les travaux administratifs sont pris en charge par les membres de la PFJ et les MMT (SPE)	Ce poste est regroupé avec les mesures 2 et 4 (Coordination de la PFJ et Administration de la PFJ). Au vu de l'augmentation du nombre de dossiers, il est judicieux de renforcer la PFJ pour l'exécution des tâches administratives. A intégrer lors de l'établissement du budget 2013 du SPE (dotation cantonale). Pour l'année 2012, il faut prévoir une ressource aux MMT.	Budget SPE (MMT)	24'000	Budget SPE (nouveau poste)	36'000	Budget SPE (nouveau poste)	36'000	36'000	168'000
6	Plateforme Jeunes	Orientation et entretiens individuels pour des jeunes sans solutions après la scolarité obligatoire. Financement DICS/DSAS: Provision Plan de relance	Membre PFJ: KAB	-	36'000	Budget EPAI	36'000	Budget EPAI	36'000	36'000	36'000	180'000
7			Membre PFJ: VOS	Plan de relance se termine en 2013. Dès 2014, ce poste continuera à être financé par le plan de relance (provision).	Budget SPE (Plan de relance)	24'000	Budget SPE (Plan de relance)	24'000	Budget SOFFA	24'000	24'000	120'000
8			Membre PFJ: ZAC	Si la PFJ est renforcée pour les tâches de coordination et d'administration, on peut garder le même taux d'activité pour ce poste.	Budget SPE (AC)	48'000	Budget SPE (AC)	48'000	Budget SPE (AC)	48'000	48'000	240'000
9			Membres PFJ: ANR et DES	Prévoir un renforcement dès 2015 du suivi des dossiers par le SEJ pour une meilleure coordination avec les institutions complémentaires. Dès 2014, ce poste continuera à être financé par le plan de relance (provision).	Plan de relance	24'000	Budget SEJ	24'000	Budget SEJ	24'000	24'000	120'000
10	Orientation professionnelle	Renforcement de l'orientation professionnelle dans les Cycles d'Orientation. Financement: Provision Plan de relance	Poste réparti sur les Cycles d'orientation (selon besoin). Facture: (0.6 EPT au total)	Plan de relance se termine en 2013. Dès 2014, ce poste continuera à être financé par le plan de relance (provision).	Budget SPE (Plan de relance)	96'000	Budget SPE (Plan de relance)	96'000	Budget SOFFA	96'000	96'000	480'000
11	Last Minute	Permanence pour les jeunes sans solution après la scolarité obligatoire dans le but de trouver une solution de formation	Mesure active pendant les mois de juillet et d'août	Pour la période 2012-2016, il s'agit d'augmenter la synergie entre ces 2 mesures. Création d'une seule mesure intégrée à la PFJ pour la période juin à septembre. Montant prévu pour la communication. Plan de relance se termine en 2013 (demande pour 2012 et 2013). Dès 2014, ce montant sera repris dans le budget ordinaire du SOFFA (Sfr. 15'000) et du SPE (Sfr. 15'000.-)	Budget SPE (Plan de relance)	12'500	Budget SPE (Plan de relance)	12'500	Budget SOFFA (nouvelle position)	12'500	12'500	62'500
12	Win-Win	Mise en relation entre les entreprises ayant encore des places de formation disponibles et les jeunes	Mesure active pendant les mois de septembre et d'octobre	Pour la période 2012-2016, il s'agit d'augmenter la synergie entre Last Minute et Win-Win. Création d'une seule mesure intégrée à la PFJ pour la période juin à septembre (sous le nom de Last Minute). Plan de relance se termine en 2013 (demande pour 2012 et 2013). Dès 2014, ce montant sera repris dans le budget ordinaire du SPE (Sfr. 15'000).	Budget SPE (Plan de relance)	12'500	Budget SPE (Plan de relance)	12'500	Budget SPE (nouvelle position)	12'500	12'500	62'500
13	Cours d'intégration	Mesure pour les jeunes de langue étrangère, trop âgés pour suivre les études au CO	KAB	Gestion administrative des cours d'intégration.	Budget EPAI	60'000	Budget EPAI	60'000	Budget EPAI	60'000	60'000	300'000
14		Cours d'intégration (SecII) = classe d'accueil (école obligatoire)	Classes ouvertes pour l'année scolaire avec très fort tournus des élèves	Variation possible + ou - 2 classes (actuellement une seule classe allemande).	Budget EPAI	1'700'000	Budget EPAI	1'600'000	Budget EPAI	1'600'000	1'600'000	8'100'000
15	Solutions transitoires (Pool PreFo-SeMo)	Mesure à activer selon l'évolution des demandes pour les jeunes ayant un profil PreFo	CAP Formation	Cap Formation: Mesure à réactiver par le Pool 2012 (10 jeunes). Selon concept de PreFo Grolley.	Budget SPE (MMT)	30'000	Budget SPE (FCE)	100'000	Budget SPE (FCE)	100'000	100'000	430'000
16a		Mesures transitoires permettant d'aider les jeunes qui n'ont pas trouvé, à la fin de leur scolarité obligatoire, une formation professionnelle	PreFo 1 -Grolley- (30-39 jeunes)	Transfert d'une position du budget du SFP au budget du SPE. Pour 2013 financement par le fonds cantonal de l'emploi. Ensuite modification de la LEMT et le financement sera intégré dans le budget du SPE. Nombre de jeunes accompagnés identiques qu'en 2011. (40 jeunes).	Budget SFP	759'000	Budget SPE (FCE)	760'000	Budget SPE	760'000	760'000	3'799'000
16b				Dès 2013, la prise en charge des coûts de location et des charges par l'ACPC via le SFP.	Budget ACPC	84'537	Budget ACPC	84'537	Budget ACPC	84'537	84'537	422'685
17				Budget SPE (Fonds cantonal de l'emploi).	Budget SPE (FCE)	591'000	Budget SPE (FCE)	600'000	Budget SPE (FCE)	600'000	600'000	2'991'000
18			PreFo 1 -de Starts- (15 jeunes)	Nombre de jeunes allemands accompagnés en diminution (moins de jeunes allemands dans les CO, réseau prof. existant...). Prise en charge par la PreFo Reper --> Job Starter. (7 jeunes)	Budget SPE (MMT)	496'667	Budget SPE (MMT)	230'000	Budget SPE (MMT)	230'000	230'000	1'416'667
19a			PreFo 2 -Reper- (25-35 jeunes)	Nombre de jeunes accompagnés doit être augmenté (liste d'attente en 2011) (40 jeunes)	Budget SPE (MMT)	750'000	Budget SPE (MMT)	1'150'000	Budget SPE (MMT)	1'150'000	1'150'000	5'350'000
19b				Ce financement est "activé" uniquement si le montant financé par le budget de base du SPE (Seco) n'est pas suffisant.	Budget SPE (FCE)	450'000	Budget SPE (FCE)	200'000	Budget SPE (FCE)	200'000	200'000	1'250'000
20			Semestre de motivation -Intervalle- (100-160 jeunes)	Nombre de jeunes accompagnés: 100 à 200 jeunes (130 jeunes francophones et 30 jeunes allemands)	Budget SPE (MMT)	2'100'000	Budget SPE (MMT)	2'100'000	Budget SPE (MMT)	2'100'000	2'100'000	10'500'000
21	Solutions transitoires (Pool PreFo-SeMo)	Gestion et prestations dans les solutions transitoires	Suivi des jeunes dans les solutions transitoires (ZAC)	Conseiller en personnel pour le suivi des jeunes dans les solutions transitoires	Budget SPE (AC)	72'000	Budget SPE (AC)	72'000	Budget SPE (AC)	72'000	72'000	360'000
22			Orientation professionnelle dans les PreFo's-SeMo's (VOS)	-	Budget SPE (MMT)	60'000	Budget SPE (MMT)	60'000	Budget SPE (MMT)	60'000	60'000	300'000
23			Orientation professionnelle dans les Cours d'intégration (VOS)	-	Budget SOFFA	12'000	Budget SOFFA	12'000	Budget SOFFA	12'000	12'000	60'000
24			Orientation professionnelle dans les solutions transitoires (STA)	-	Budget SPE (MMT)	12'000	Budget SPE (MMT)	12'000	Budget SPE (MMT)	12'000	12'000	60'000
25			Coût pour la gestion administrative des solutions transitoires (structures MMT)	-	Budget SPE (MMT)	120'000	Budget SPE (MMT)	120'000	Budget SPE (MMT)	120'000	120'000	600'000
26			Cours à l'EPAI pour les jeunes en PreFo-SeMo	Nombre de jeunes accompagnés: ~220 jeunes	Budget EPAI	720'000	Budget EPAI	720'000	Budget EPAI	720'000	720'000	3'600'000
27	Solutions transitoires (Job Factory) Tri-care jobs	Afin d'aider les jeunes ne présentant pas de problème particulier mais ne disposant pas d'une solution de formation professionnelle	Solde non-utilisé de Sfr. 200'000.- par rapport au montant prévu en 2011	Nombre de jeunes accompagnés selon le règlement accepté par le CE (32 jeunes). Utilisation du solde 2011 (200'000.-) pour 2012. Plan de relance se termine en 2013. Ensuite si la mesure est maintenue, le financement doit être défini.	Budget SPE (Plan de relance)	300'000	Budget SPE (Plan de relance)	374'000	Budget SPE (FCE)	0	0	674'000
28	Solutions transitoires	Mesure à développer pour les jeunes de 20-25 ans. Projet pilote avec évaluation et bilan après 2 ans	Mesure pour les jeunes 20-25 ans	Demande d'offre pour un coaching. Intervention de 6 à 9 mois reviendrait en moyenne à Fr. 1000.- par mois par jeune. On veut mettre en place une mesure pour environ 20 jeunes. Budget SPE (FCE).	-	0	Budget SPE (FCE)	200'000	Budget SPE (FCE)	200'000	150'000	650'000
29	Solutions transitoires	Mesure permettant de suivre les jeunes interrompant une PreFo ou un SeMo.	-	Le groupe de travail du Pool va faire une proposition. Cette prestation est à intégrer dans le contrat-cadre et de prestations. Mesure à développer pour le renforcement du Case management (~100 jeunes). A financer par le fonds cantonal de l'emploi.	-	0	Budget SPE (FCE)	0	Budget SPE (FCE)	0	0	0
30	Solutions transitoires	Mesure à intégrer ou à développer pour la Formation professionnelle pour les jeunes handicapés. Projet pilote avec évaluation et bilan après 2 ans	-	Mesure à développer/intégrer pour la Formation professionnelle des jeunes en difficulté non reconnus A1 (Question QA 3005.12 et divers courriers). En partenariat avec les CFPS (10-15 jeunes). A financer par le fonds cantonal de l'emploi.	-	0	Budget SPE (FCE)	100'000	Budget SPE (FCE)	100'000	100'000	400'000
31	Case management	Procédure structurée permettant la coordination des mesures pour les jeunes en difficulté multiples	Activité du CM répartie sur les conseillers en orientation dans les CO (COSE)	Conseiller en orientation pour le suivi dans les CO. Les ressources sont renforcées pour les jeunes quittant les CO et les solutions transitoires sans solution.	OFFT (SFP)	113'000	OFFT (SFP)	92'000	OFFT (SFP)	73'000	54'000	332'000
32			Case manager: CAC et ZAK	Case manager pour la coordination CM dans la partie	Budget SOFFA	39'000	Budget SOFFA	66'000	Budget SOFFA	90'000	114'000	482'000
33			Place de travail (3)	Place de travail aménagé (3)	Budget SOFFA	37'500	Budget SOFFA	37'500	Budget SOFFA	37'500	37'500	187'500
34			Case Manager: ELL	Case manager II	Budget OFFT	135'000	Budget OFFT	140'000	OFFT (SFP)	145'000	38'000	458'000
35			Place de travail (1)	Place de travail aménagé (1)	Budget SFP	12'500	Budget SFP	12'500	Budget SFP	12'500	12'500	267'000
36	Concept d'évaluation	Elaboration et réalisation d'un concept d'évaluation du dispositif (Mandat de l'Université de Fribourg)	-	Sera réalisé dans le cadre du Case management (phase 4). Le concept d'évaluation doit couvrir l'intégralité du dispositif. Ce concept doit être fourni avant décembre 2012 à l'OFFT.	OFFT (SFP)	33'000	OFFT (SFP)	16'500	OFFT (SFP)	16'500	0	66'000
37	Enquête Transition II	Enquête auprès des jeunes terminant un cycle de formation professionnelle en vue de proposer des mesures facilitant leur insertion dans le marché du travail	Mesure active au mois de mars et au mois de septembre	Utilisation d'un outil informatique permettant d'optimiser le traitement des réponses	-	0	Budget SPE-SFP	0	Budget SPE-SFP	0	0	0
38	Parrainage intergénérationnel	Cette mesure vise à mettre en relation des « seniors » - réseau de parrains ou marraines - avec des élèves du Cycle d'orientation provenant de filières spécifiques	Projet dans le cadre de la stratégie Développement durable	Projet développement durable: parrainage intergénérationnel. A intégrer dans le budget de fonctionnement du SOFFA	-	0	Budget SOFFA	0	Budget SOFFA	0	0	0
39	Projet LFT	Le projet LFT a pour but de sensibiliser les élèves dits à risque, à révéler leurs aptitudes, à les motiver et à les aider à trouver des perspectives positives pour le passage de l'école obligatoire au monde du travail	Le projet a démarré dans deux écoles du cycle d'orientation	Montant annuel de Sfr. 12'000.- doit être prévu dans le budget global des écoles pour une décharge d'une personne en charge de cette mesure dans les écoles du cycle d'orientation.	-	0	Budget Ecoles	12'000	Budget Ecoles	12'000	12'000	48'000

9'004'204

9'260'037

8'896'037

8'839'537

8'799'537

44'799'352